

**BE-A0510\_000439\_003448\_FRE**

**Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés  
de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-  
Meuse. Première partie. Chartes originales et  
vidimées / A. Verkooren**



**Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

**DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....3**

**DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....5**

INVENTAIRE DES CHARTES DES ANCIENS DUCHÉS DE BRABANT ET DE LIMBOURG ET  
DES PAYS D'OUTRE-MEUSE.....5

## **Description du fonds d'archives:**

### **Nom du bloc d'archives:**

Chambres des Comptes. Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse

### **Période:**

1154 - 1789

### **Numéro du bloc d'archives:**

BE-A0510.31

### **Etendue:**

14868119

### **Dépôt d'archives:**

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume



## Description des séries et des éléments

### INVENTAIRE DES CHARTES DES ANCIENS DUCHÉS DE BRABANT ET DE LIMBOURG ET DES PAYS D'OUTRE-MEUSE.

- 4771** Jnt jair Onss Heren M° CCCm° LXX quinto vp snt Thomas dach. Tilman de Rolduc (van Roide), receveur de Limbourg (Lymbourg) et de Rolduc (Roie), déclare que les drossard de Fauquemont (Valkenburg), Regnier de Berneau (van Berne), lui a payé, pour la présente année, la rente du 200 marcs par an que le duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant [Wenceslas et Jeanne] lui ont assignée sur Fauquemont. 21 décembre 1375.  
1375-1375 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois [2,1] croissants. Légende : + S' T ..... RADE.
- 4772** Ghegeuen te Loeuen op siinte Thomas dach apostels jnt jaer ons Heren M CCC ende viif ende seuentich. Henri Bake (Baix) (1) reconnaît avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant une somme de 14 moutons, montant du deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4773** Ghegheuen le Loeuen op sente Thomas dach apostels jnt jaer Ons Heren udsent driehondert vieuetseuentich. Arnould vanden Berghe (2) déclare avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant un acompte de 7 1/3 moutons, montant du deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Bayswilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant [Wenceslas et Jeanne]. Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4774** Ghegeuen te loeuenen op sinte Thomaes dach des apostels jnt jair Ons Heren M CCC viue ende tseuentich. Henri de Bertrange (van Bertringhen) (3) reconnaît avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant une somme de 26 moutons, montant du deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baiswilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant [Wencelas et Jeanne]. Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4775** Gegeuen te Louen op sunte Thoms dach apostels jnt jaer Ons Heren M CCC ende viuentseuentich. Jean de Bie (de Bye) (4) déclare que les receveurs de l'aide et Brabant lui ont payé un deuxième acompte d'un sixième, se montant

à 59 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) aux service de sduc et duchesse de Luxembourg et de Brabant Wencelas et Jeanne]. Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4776**

Ghegeuen te Loeuenen, op sinte Thomaes dach des apostels int jair Ons Heren M CCC vieu ende tseuentich. Nicolas van Borssel (5), chevalier, déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont compté une somme de 543  $\frac{1}{3}$  moutons, montant du deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant [Wencelas et Jeanne]. Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4777**

Ghegheuen te Louene op sente Thomaes dach apostels jnt jaere Ons Heren dused, driehondert, viueentseuentich. Jean van Brecht (6) déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé 564  $\frac{2}{3}$  moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité totale à lui due pour pertes et dommages subsi à Bäsweiler (Baestwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4778**

Gegeuen te Loenen op sente Thomaes dach des apostels jnt iaer Ons Heren M CCC vinentseuntich. Gilles de Charneux (van Charnoy) (7), chevalier, déclare que, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwylre), un deuxième sixième, se montant à 233  $\frac{1}{2}$  moutons, lui a été payé par les receveurs de l'aide en Brabant au nom de duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4779**

Gegeuen te Louene op sinte Thomaes dach apostels jnt iaer Ons Heren M CCC vientseuentich. Jacques Cousin (Cosijn) (8) reconnaît avoir reçu des receverus de l'aide en Brabant une somme de 11  $\frac{1}{2}$  moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4780**

Ghegeuen te Louen op sinte Thomas dach apostels jnt jaer Ons Heren M<sup>o</sup> CCC ende vieuentsentich. Radolphe van Dinter (Roelof van Dinter) (9) déclare avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant une somme de 63 moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour

perles et dompage subis à B<sup>â</sup>sweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant [Wencelas et Jeanne]. Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4781**

Ghegeuen te Loeuene op sente Thomaes dach apostels jnt jair Ons Heren M CCC viue ende tseutich. Jacques Doijman (10) déclare qu'une somme de 4 moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à B<sup>â</sup>sweiler (Baistwilre), lui a été payée par les receveurs de l'aide en Brabant au nom des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant [Wencelas et Jeanne]. Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4782**

Gegeuen te Louenen op sente Thomais dach apostels int jaer Ons Heren M CCC viue ende tseuentech. Fastré de Genly (Vastreyt van Genl) (11) déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont compté une somme de 38 1/3 moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnités à lui due pour pertes et dommages subis à B<sup>â</sup>sweiler (Baeswilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4783**

Ghegeuen te Loenen op sinte Thomaes dach apostels int jair Ons Heren M CCC viue ende tseuentich. Henri de Graeven (die Greue) (12) reconnaît qu'une somme de 38 2/3 moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à B<sup>â</sup>swiler (Baistwilre), lui a été comptée par le receveurs d el'aide en Brabant au nom des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4784**

Gegeuen te Loeuen op sente Thomas dach apostels jnt jair Ons Heren M CCC viue ende tseuentich. Arnould Hamers (Arnt Hamen) (13) reconnaît avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant une somme de 21 moutons, montant d'un deuxième de l'idemnité à lui due pour pertes et dommages subis à B<sup>â</sup>sweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.

1375-1375

**4785**

Gegeuen te Loeuene op sente Thomaes dach apostels jnt iaer Ons Heren M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> viuentseuetich. Godefroid de Hannut (Goert van Hannuyt) (14), chevalier, déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont versé un deuxième acompte d'un sixième, soit 198 2/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à B<sup>â</sup>sweiler (Baestwilre) au service des

duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne).  
Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4786** Gegeuen te Louene op sinte Thomaes dach apostels jnt jaer ons Heren M<sup>o</sup> CCC vientseuentich. Nicolas Heins (15) déclare que les recevuers de l'aide en Brabant lui ont payé 25 2/3 moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre ), au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4787** Gegeuen te Louen op sente Thomaes dach opostels int jair Ons Heren M CCC viuentseuentich. Amaury le Hérut (16) déclare avoir reçu des receverus de l'aide en Brabant une somme de 100 moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages stubis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4788** Gegeuen te Louen op sinte Thomaes dach apostels jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich. Francon van den Hove (18) déclare qu'un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 34 1/3 moutons, lui a été payé par les receveurs de l'aide en Brabant sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4789** Gegteuen tot Loenen op sente Thomaes dach apostels jnt iaer Ons Heren M CCC vijf ende tseuentich. Alexandre van der Hulst (19) reconnaît avor reçu des receveurs de l'aide en Brabant un acompte de 43 moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwukre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4790** Gegeuen te Louenen op sinte Thomaes dach apostels jnt jair Ons Heren M CCC vieuentseuentich. Jean van den Inde (20) délare avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant une somme de 4 1/2 moutons, montant d'un deuxième sixième de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

- 4791** Ghegeuen te Bruesele int jair Ons Heren M CCC viue (21) ende tseuentich op sente Thomaes dach des apostels. Guillaume van Issum (Yssem) (22) déclare avoir reçu, pour lui-même et pour Gauthier den Duivel (Duuel) et ses autres varlets, un acompte de 217 moutons sur une indemnité totale de 1302 moutons, à eux de pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) au service du duc de Luxembourg et de Brabant (Wnceslas de Bohême). Louvain, 21 décembre 1375.  
1302-1375
- 4792** Gegeuen te Louen op sunte Thomas dach apostels jnt jaer Ons Heren M° CCC ende vyfentseuentich. Guillaume van Langelaert (23) déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont pahé un deuxième acompte, de 87 moutons, sur l'indemnité a lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4793** Gegeuen te Louene op sinte Thomaes dach apostels jnt jaer Ons Heren M CCC viuentseuentich. Conrad van Lansaecker (Coene van Lansecker) (24) déclare que les recevus de l'aide en Braabant lui ont payé un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 26 2/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subsis à Bäsweiler (Baestwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4794** Ghegeuen te Loeuen op sente Thomaes dach apostels int jair Ons Heren M CCC viue ende tseuentich. Adam de Lmooz (van Loen) (25) reconnaît avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant un deuxième acompte, de 35 1/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour perte et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4795** Gheeuuen te Loeuen op sente Thomaes dach apostels int jair Ons Heren M CCC viue nede tseuentich. Arnould Looz (Arnt van Loen) (26) déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont versé un deuxième acompte de 46 2/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4796** Ghegeuen te Loeuen op sinte Thomaes dach apostels int jair Ons Heren M

CCC viue ende tseuentich. Arnould van en Meijnartshoven (Meynartshouen) (27) déclare avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant un deuxième acompte, de 18 2/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistweilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4797** Gegheuen te Louen op sente Thomaes dach des apostels jnt iaer Ons Heren M CCC tiuentseuentich. Guillaume, bâtard de Merxem (Mercshem) (28), déclare que les receverus de l'aide en Brabant lui ont payé un deuxième acompte, de 47 2/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistuyltre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4798** Ghegeuen te Loeuen op sinte Thomaes dach apostels int jair Ons Heren M CCC viue ende tseuentich. Louis de Namur, seigneur de Peteghem (Peeteghem) et de Bailleul (Bel) en Flandre (29), déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé un deuxième acompte, de 2573 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service de duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4799** Ghegeuen te Louen op sunte Thomas dach apostels jnt jaer Ons Hren M<sup>o</sup> CCC ende viuentseuentich. Jean van Nieuwlandd (Nulant (30) reconnaît avoir reçu de receveurs de l'aide en Brabant un deuxième acompte, de 106 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4800** Gheuen te Loeuen op sinte Thomaes dach apostels int jair Ons Heren M CCC viue ende tseuentich. Ivain (Weyns) Noetkens (31) reconnaît avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant un deuxième acompte, de 20 1/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4801** Gegeuen te Loeuen op sente Thomaes dach des apsoltes jnt jiaer Ons Heren M CCC viuentseuentich. Jean d'Oignies (32) déclare qu'un nouvel acompte

d'un sixième, se moutant à 96 moutons, lui a été payé par les receveurs de l'aide en Brabant, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwylre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4802** Gegeuen te Loeuen op sente Thomaes dach des apostels, jnt iaer Ons Heren M CCC vieuentseuentich. Guillaume de Perwez (33), chevalier, déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé un acompte de 1916 1/2 moutons, montant d'un deuxième sixième, sur l'indemnité totale à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwylre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne) Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1916

**4803** Ghegheuen te Louene op sente Thomaes dach apostels jnt jaer Ons Heren duserit driehondert tseuentich ende viue. Jean Pieters (Peters) (34) déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé un deuxième acompte, de 32 2/3 moutons, sur l'indemnité totale à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4804** Gegeuen te Loeuen op sente Thomaes dach des apostels, jnt iaer Ons Heren M CCC vieuentseuentich. Henri van Petersheim (Pietershem) (35) déclare que, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Bäistwylre), un deuxième acompte d'un sixième, se moutant à 46 2/3 moutons, lui a été payé par les receveurs de l'aide en Brabant au nom des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4805** Gegeuen te Loeuen op sente Thomaes dach des apostels, jnt iaer Ons Heren M° CCC° vieuentseuentich. (Jean) Proefstken van Boxtel (Bouxstel) (36) reconnaît avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 91 1/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweil (Baestwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4806** Gegeuen te Loeuen op sente Thomaes dach des apostels, jnt iaer Ons Heren M CCC vieuentseuentich. Geoffroi de Résigny (Gobbart van Risengies) (37)

déclare avoir reçu des receveurs de l'aide en Brabant, payant au nom des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant, payant au nom des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), un deuxième sixième, se montant à 40 1/2 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwylre). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4807** Ghegheuen tot Louenen op sente Thomaes dach apostels jnt jaer Ons Heren dusernt driehondert vieuentseuentich. Élisabeth, veuve de Gilles de Rijcke (Gieliis sRiken), déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 58 1/3 moutons, sur l'indemnité totale due à feu son mari pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois [2,1] fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de six billettes, dont trois rangées en chef, deux aux flancs, et une en pointe. Légende : S' LISBET TSRIKEN.

**4808** Gescreuen te Loeuen op sente Thomaes dagh apostels jnt jaer Ons Heren screef M CCC tseuentich ende viue. Jean de Roux (-Miroir) (van de Roes) (38) reconnaît avoir reçu des receverus de l'aide en Brabant un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 28 2/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baeswilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4809** Gegeuen te Louen op sunte Thomas dach apostels int jaer Ons Heren M<sup>o</sup> CCC ende viuentseuentich. Herni Snavel (39) déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 49 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Bastwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

**4810** Gegeuen te Louen op sunte Thomas dach apostels jnt jaer ons Heren M CCC ende viuentseuentich. Arnould die Veer (40) déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 37 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375

- 4811** Ghegeuen te Louenen op sinte Thomaes dach apostels jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich. Jean, bâtard de Vorsselaer (Vorslair) (41), déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 46 2/3 moutons, sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4812** Gegeuen te Louene op sinte Thomaes dach apostels jnt jaer Ons Heren M CCC ende viuentseuentich. Jean van Werchter (42) déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 16 1/3 moutons, sur l'indemnité totale à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4813** Gegeuen te Loeuen op sente Thomas dach des apostels, int jaer Ons Heren M CCC viuentseuentich. Thierrri van Woesik (43), fils d'Adam, déclare que les receveurs de l'aide en Brabant lui ont payé en Brabant lui ont payé le montant du deuxième acompte d'un sixième, soit 53 2/3 moutons sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwylre ) au service des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Louvain, 21 décembre 1375.  
1375-1375
- 4814** Gegeuen int jaer Vns Heren durent dru hondert vnf vnd zeuentzich jaer des neesten daghes na sente Thomas daghe. Gérard van Berk, vicaire de la cathédrale de Cologne, déclare que Tilman, receveur de Rolduc (des Hertzoghen rade), lui a payé de la part du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) une somme de 60 marcs argent de Cologne (Colsgels), montant des arréages de la rente de 12 marcs par an qu'il tient en fief du dit duc à raison de sa vicairie. 22 décembre 1375.  
1375-1375 Quittance sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une bande, accostée de deux lions léopardés côtoyant la bande. Légende : S' GERAR EINA BRI.
- 4815** Ghegeuen te Loeuene XXII daghe in decembris jnt jaer Ons Heren M CCC viue ende tseuentich. Conrad Beijer de Boppard (Beyer van Boubarden) autorise le seigneur de Rotselaer et les autres receveurs de l'aide en Brabant à défalquer du prochain acompte qu'ils auront à lui payer sur l'indemnité due à feu son père, du chef de pertes et dommages souffert par lui à Bäsweiler (Baeswilre) au service du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), le 20

moutons qui furent payés en trop au dit défunt lors du versement du premier acompte d'un sixième sur l'indemnité totale à lui due. Louvain, 22 décembre 1375.

1375-1375 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à lion couronné; le dit écu penché et timbré d'un casque, garni d'un volet, et cimé d'une tête et col de lion couronné entre un vol : le tout tenu par deux hommes sauvages, sans

**4816**

Donnees a Brouwelles le XXVIe jour de decembre. Le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) écrit à son féal varlet et châtelain d'Aymeries (Eymeries), Jean de Raing (Reins), de venir le trouver à Bruxelles. Bruxelles, 26 décembre (1375?).

Original sur papier. Fragment de sceau, en cire jaune, plaqué au dos de ces mandement original. Même sceau que celui décrit sous le n° 4669.

**4817**

Gegeuen te Bruessele op Alder kinderen dach jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich na coustume des bisoems van Cameric. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, reconnaît être redevable envers Conrad Beijer de Boppard (den beyer van Boubarden), chevalier, d'une somme de 632 2/3 moutons qu'il promet de lui compter le 24 juin prochain : montant de ce que le dit Conrad avait payé pour lui à Henri von Stahlhofen (van Staelhoven), à Reginer Platz [?] (Plaets) et à Pierre (de) Mörs (Moers), en indemnité des pertes et dommages et dommages subis par eux à Bäsweiler (Baistwilre), et en sus des deux premiers acomptes, d'un sixième chacun, qu'avaient déjà reçus ces trois combattants. Au bas est écrit : Jessu domini ducis, R. Holl(land). Bruxelles, 28 décembre 1375.

1375-1375 Original sur parchemin. Sceau en cire jaune pndant sur simple queue. Pour la description voyez le n° 4669.

**4818**

Donnees a Brouxelles le semedi apres le jour de Noel. La duchesse de Luxembourg et de Brabant (Jeanne) mande à Jacques de la Tour (Jaquemin del Tour), qu'elle a renoncé en faveur de Robert Durant aux droits seigneuriaux dus par lui pour une maison qu'il a vendue à Gérard, sergent de Waudrez (Gerart nostre sergant de Waudry). Bruxelles, 29 décembre (1375?).

Original sur ppier. Au dos, un fragment de sceau plaqué en cire jaune : sceau décrit sous le n° 4669.

**4819**

Balance d'un compte, rendu par le receveur de Limbourg, Tilman de Rolduc (de Roede). Sans date [vers 1375?].

1375-1375

Sur parchemin. Sans sceau.

**4820**

Winand van der Hallen déclare que, sur l'ordre du seigneur de Gronsveld (Gronsselt), son frère Lambert (van der Hallen) lui a payé du produit de la

taxe imposée à la ville de Galoppe (Gulpen) pour l'an (13)75, 100 doubles moutons : somme dont il donne décharge au du de Brabant (Wenceslas de Bohême). Sans date [vers 1375?].

1375-1375 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire brune pendant sur simple queue. Un écu à une ancre renversée. Légende : ... NT VAN DER HALLEN.

**4821** Guillaume van Stevoort (Steyuorde) déclare que, pour l'an 1375, le drossard de Fauquemont (Valenborch) lu a payé de la part du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) une somme de 50 petits moutons. Sans date [vers 1375?].

1375-1375 Quittance originale sur papier. Sceau plaqué en cire verte. Un écu burelé de dix pièces; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. Légende : +S' WILHEL I DE STENVERT MILITS.

**4822** Gérard, seigneur de Boutersem (Boutershem), écrit au receveur de Brabant touchant le paiement de ce qui lui doivent encore les duc et duchesse de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Sans date [vers 1375?].

1375-1375 Lettre originale sur papier. Le sceau, qui était plaqué au dos, est tombé.

**4823** Jn den jore Ons Hern M° CCCLXXVI zu Drutteenmesse. Le chevalier Arnould van Zievel (Zeuel) déclare que, pour l'an échu, Regnier Thoreel de Berneau (Thorele van Berne) lui a payé les 30 florins de rente annuelle qu'il tient en fief du duc de Braant à charge du tonlieu dE Fauquemont (Valkenborg). 6 janvier 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu fretté, et un lambel brochant en chef. Légende : S' ARNOLDI DE SCEUER MILITIS.

**4824** Gegeuen jnt joere Ons Heren M° CCC° LXXVI des sondachs noe joersdage. Marie van strucht déclare que Regnier de Berneau (van Berne), drossard du pays de Fauquemont (Valkenborch), lui a payé, pour l'an dernier, la rente du 7 florins d'or qu'elle tient en fief du duc de Luxembourg en de Brabant (Wenceslas de Bohême) à charge du tonlieu de Faugemont. Herni van Berkelaar (Birchelor) scella pour elle la présente quittance. 6 janvier 1376.

1376-1376 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une croix, accompagnée au premier canton d'une ramure de cerf. Légende : +S' HENRICI DE BIRGULOR.

**4825** Donnees sept jours en janvier en lan dessus dit (soixante et quinze) selonc lusaige de le court de Cambray. Wenceslas de Bohême, ducde Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquisdu Saint-Empire, déclare que Jean le Panetier lui a remis de la part de son amé varlet et châtelain

d'Aymeries, Jean de Raing, un acompte de 445 1/4 francs sur ce que lui devait le roi de France au terme de l'Ascension 1375. 7 janvier (13)76.  
1375-1375 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire jaune pendant sur simple queue. Même exemplaire que celui décrit sous le n° 4669.

**4826**

Anno a Natiuitate Domini millesimo CCCm° septuagesimo sexto jn crastino festi Epiphanye Domini. (Hubert) Corbeau de Jupille (Corbea de Juppilhe) reconnaît avoir reçu du receveur de Maastricht (Traiectensis), Jean Zack, pour le terme échu le 23 décembre 1375, le 12 royaux de bon or et juste poids qu'il tient en fief des duc et duchesse de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg (Wenceslas et Jeanne). 7 janvier 1376.  
1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu écartelé; aux 1er et 4e, un lion; aux 2e et 3e, de vair.  
Légende : S' HVNBIER LE POLEN.

**4827**

Faites et donees lan de grasce mille trois chens septante cinque treze jours en mois de jenuier. Les échevins dde la franche ville d'Orp-le-Grand font savoir que, par-devant eux, Marie de Marilles,, fille de Godescalc, et femme de Lambert de Mares, a donné procuration à Guillaume de Mares, fils d'Arnould Kinet, pour toucher en son nom l'indemnité due au dit Lambert du chef de pertes et dommages subis par lui au service du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), durant la guerre de Juliers (Bäsweiler). 13 janvier 1376.  
1376-1376 Orinal sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Dans le champ du sceau un lion entre deux rinceaux et trois é toiles à six rais, dont une entre le dos et la queue, et les deux autres, celles-ci penchées, accostant la tête du lion. Lége

**4828**

Donnees a Espinoy lan de grasce mil trois cens sissante quinze dessusdit le quatorzime jour dou mois de jenuier. Nicolas de Houdeng (Nicolles de Housdeng), chevalier, seigneur d'Épinois (Espinoy), déclare que, pour le terme échu le 25 décembre 1375, Jean Galopin, prêtre, et Jacques de la Tour, préposés à la perception des revenus de la terre de Binche, lui ont payé la moitié de la pension viagère de 60 écus "Johannes" par an, qui lui a été assigné sur le revenus de bois de Morlanwelz par le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême). Épinois, 14 janvier 1376.  
1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendatn sur simple queue. Un écu à une aigle, le dit écu penché et timbré d'un casque, cimé d'une tête et col le chien muselé, le col étant chargé au bas d'un écusson, plain et terminé en volet. légen

**4829**

Donnees a Bruxelles XIIIII jours en jenuier. La duchesse de Luxembourg et de Brabant (Jeanne) ordonne au prévôt de Binche de se rendre incontinent auprès d'elle, pour traiter d'affaires touchant Henri de Seilles (Seilh) et

d'autres personnes. Bruxelles, 14 janvier (1376?).

Lettre originale sur papier, muni au dos d'un fragment de sceau en cire jaune : exemplaire semblable à celui décrit sous le n° 4669.

**4830**

Le Xxe jour de janvier, lan mil CCC soixante et quinze. Jean du Vivier, orfèvre et varlet de chambre du roi (de France), reconnaît avoir reçu du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), par l'entremise de Jacques la Barbe, receveur des aides de la guerre en la ville de Reims (Rains ), 50 francs : somme à laquelle se monte le prix de certains bijoux d'or qu'il lui a fraabriqués et livrés. 20 janvier 1376.

1376-1376 Quittance originale dur parchemin. Cachet en cire vermeille pendant sur simple queue. Dans le champ, une tête de femme. Légende : ...AN DU VIUIER.

**4831**

Gegeuen te Louen XXII dage in januario jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich. Guillaume de Duras, chevalier, déclare que Regnier Holland (Hollander) lui a versé, de la part du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), un troisième acompte d'un sixième sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistweilre) : nouvel acompte d'un sixième sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre) : nouvel acompte qui, avec les deux premiers sixièmes payés respectivement à Bruxelles et à Louvain, porte à 731 1/2 moutons la somme reçue par lui jusqu'à ce jour, soit la moitié de l'indemnité totale qui lui avait été allouée. Louvain 22 janvier 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à sept [3,3,1] fleurs de lis, et un lambel brochant en chef; le dit écu penché et timbré d'un casque, cimé d'une tête et col de chien braque d'hermine, le col se termi

**4832**

Donnees a Bruxellle le vinte deusime jour de janvier lan M CCC sissante et quinze selonc lusage de le dyocese de Cambray. Alice van Puijflijk (Pufic) déclare que Jacques de la Tour (del Tour) lui a payé les termes, échus les 24 juin et 25 décembre 1375, de la rente de 44 florins d'or au mouton par an, qui lui a été ass sur la recette de Binche; Bruxelles, 22 janvier 1376.

1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois [2,1] chapeaux de fer garnis de leurs lanières passées en sautoir, et accompagnés de la lettre A posée entre le deux premiers. Légende : + .. VAN [VF]ELICH.

**4833**

Gegeuen te Bruessel op sente Pauwels dach apostels jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich na coustume des hoefs van Cameric. Pierre Ment, et Nicolas, fils de Martin Uiterwijk (Vter Wijch), déclarent que Regnier Holland (Hollanders) leur à payé, de la part des duc et des duchsse de Luxemoburg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), 88 doubles moutons monnaie de

Vilvorde, et 33 gros de Flandre, pour livraison d'aiguilles vers la Saint-Martin (11 novembre) 1374. Bruxelles, 25 janvier 1376.

1374-1376 Quittance originale sur parchemin, munie de deux sceaux en cire verte pendant sur doubles queues. Ces sceaux représentent l'un et l'autre une marque de Marchand. La légende du premier porte : S' PIETER DIER' SOENS (= Pierre, fils de Thierr); cellu du sec

**4834**

Donnees a Brouxelle XXVII jours en jenuier lan de grasce M CCC sissante et quinze selonc lusage de le court de Cambray. Jean de Rosne, maieur de Marche-en-Famene, reconnaît avoir reçu de Regnier Holland (Hollandre) un deuxième acompte d'un sixième, se montant à 119 "Peters", sur l'indemnité à lui due (pour pertes et dommages subis à Bâsweiler au service de Wenceslas de Bohême). Bruxelles, 27 janvier 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce, entre deux burelles; au chef chargé d'une merlette. Légende : ..EHAN DE RONE.

**4835**

Donnees a Brouxelle le XXVIIIe jour de jenuier lan de grasce mil CCC soissante quinze selonc lusage et costume de le dyocese de Cambray. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis de Saint-Empire, déclare que son receveur de Vailly (Vayli, Valy), Thomas Holion, lui a fait transmettre par Jean le Panetier une somme de 360 francs de France. Bruxelles, 28 janvier 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire jaune pendant sur simple queue. Même exemplaire que celui décrit sous le n° 4669.

**4836**

Gegeuen jnt joere Ons Heren M CCCm° LXXVI dez vrydaichs op Onsero Vrouwen anont Purificacio. Jean Masschereel, seigneur de Wynandsrade (Roede), déclare que son neveu Regnier de Berneau (van Berne), drossard de Fauquemont (Valkenburch), lui a payé, pour l'an échu le 25 décembre dernier, la rente de 25 marcs de Hollande qu'il tient en fief du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) à charge du tonlieu de Fauquemont. 1er février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur papier. Fragment d'un sceau plaqué en cire verte. Il ne reste plus qu'une faible partie d'un écu (échiqueté). La légende, très incomplète, porte : ... S .. DNI .. RAIDE.

**4837**

Faites et donnees lan et le jour deseudit (delle Purificacion Nostre Damme por lan sissante et quinze). Henri de Falize), abbé (de Saint-Gérard) de Brogne (Broignes), déclare que le receur de la terre de Binche lui a payé, pour l'an échu ce jour, la rente de 100 sols tournois annuellement due à son église. 2 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau de forme ogivale et en cire verte, pendant sur simple queue. Dans une niche gothique saint (Pierre?

] debout, tenant de la main droite un livre et de la gauche une clef. Au-dessous, dans une seconde niche, l'abbé à

**4838**

Gescreuen jnden jaeren duser dryhondert seys ind seuentzich, des neisten daichs nae Onser Vrouwen dage Purificacio. Matthias van Froitzheim (Thys van Vroyrtzheim) déclare que le receveur du pays de Limbourg, Tilman de Rolduc (van Roide), lui a payé pour l'an échu le 11 novembre dernier, la rente de 15 florins qu'il tient en fief du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) à charge de tonlieu de Rolduc (Roide). 3 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu (plain), et un écusson en abîme à trois [2,1] feuilles de nénuphar [?], accompagné en chef à dextre [d'une feuille de nénuphar?]; le dit écu penché et timbré d'un casq

**4839**

Donnees selonch le stielledelle dyochese de Cambray lan M CCC LXXV. Jean (V de Perwez), abbé de Floreffe, déclare que les receveurs de la terre de Binche lui ont payé de la part de Jeanne, duchesse de Brabant et de Luxembourg, et dame de Binche, pour le terme échu le 2 février 1376, la rente de 8 livres de blancs assignée au profit de l'abbay par le défunt comte de Hainut (Henau), pour la célébration des anniversaires de ses ascendants, de lui-même, et de ses successeurs. [3 février-12 avril?] 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Nsignifiant fragment d'un sceau en cire verte pendant sur simple queue.

**4840**

... de geheuen warte in deme jour Vns Heren duser druyondert ses inde siuenzich des dinsdais no Vnser Vrouwen dagh Purificacion. Le chevalier Baudouin de Montjardin (van Monyardin) déclare que le burgrave de Dalhem, Eustache van de Bongard, lui a payé de la part du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) un acompte de 250 petits florins de poids fort, à valoir sur la somme de 1,000 petits florins que lui doit le dit duc. 5 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendnat sur double queue. Un écu écartelé; aux 1er et 4e, une fasce; aux 2e et 3e, un lion; le dit écu [fort fruste] penché et timbré d'un casque cimé d'une tête et col d'âne. Le champ du sceau est fr

**4841**

Datum anno natiuitatisw Domini M° CCCm° LXXVI° mensis february die nona stilum diocesis Leodiensis. Guillaume de Fraipont (Freapont), seigneur de Wodemont, déclare que le chevalier Eustache van de Bongard (de Jardino), châtelain et receveur de Dalhem, lui a payé, pour l'an fini le 25 décembre dernier, la rente de 20 livres de noirs tournois qu'il tient en fief du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême). 9 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire brune pendant sur simple queue. Un écu au lion, brochant sur un semé de billettes et ayant

l'épaule chargée d'une rose à cinq feuilles. Légende : + S' WILHEAME DE FREPON.

**4842**

Gegeuen int jair Ons Heren duser IIIe LXXVI des X daichz in februario. Regnier de Neufchâteau (van der Nuwerburch) déclare qu'il a levé au village de Neufchâteau (zo der Nuwerburch in den dorpp), avec l'assentiment du châtelain de Dalhem (Daiilheim), Eustrache van den Bongard (Bouggart), une taxe de 30 petits florins de poids fort, et qu'il a versé cette somme entre les mains de son neveu; me jeune Regnier de Neufchâteau, pour se conformer aux ordres du duc de Brabant (Wencesclas de Bohême), qui volait ainsi dédommager ce dernier des pertes qu'il avait subies à son service devant Wassenberg. 10 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à six [3,2,1] fleurs de lis. Légende : + S' RENAR DE HESTEIA.

**4843**

... lan delle natiuiteit Nostre Saingnour mille trois cens septant et sijez del moys de feurir le onseme jour. Le chevalier Jean de Bernalmont déclare avoir reçu du chevalier Eustache (van den Bongard), châtelain de Dalhem (Stasse, cahstelain de Dolhein), et de Jean d'Othée (Otee), receveur de cette même localité, pour l'an échu le 26 décembre dernier, la pension de 30 vieux écus de bon or et juste poids que lui ont octroyée les duc et duchesse de Brabant (Wenceslas et Jeanne). 11 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu de vair en pal. Légende : ...IS DE BERNAM' MIL... .

**4844**

Gegeuen te Louen XII dage in februario jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich, na coustume des hoefs van Cameric. Gilbert van Werm de Tongres (van Werme van Tongeren) déclare que Regnier Holland (Hollander) lui a payé, de la part du duc de Luxembourg et de Brabant (Wencesclas de Bohême), un troisième acompte de 34 moutons sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwilre). Ce nouveau sixième, joint aux deux premiers qui lui furent versés respectivement à Bruxelles et à Louvain, porte à 102 moutons la somme reçue par lui jusqu'à ce jour, soit la moitié de son indemnité totale. Louvain, 12 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu fascé de six pièces, et un filet brochant. Légende : S' GILB'TI dE WAREMIA.

**4845**

Gegeuen te Louen Xiii dage in februario jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich na costume des hoefs van Camericke. Jean van Wampach déclare que Regnier Holland lui a payé à Louvain (Louen) un acompte d'un deuxième sixième (sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler). Louvain, 13 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu plain au chef parti; au 1e, trois [2,1] feuilles de nénuphar; au 2d, plain. Légende : +S' JOHANNIS DE WAMPACH.

**4846**

Gegeuen te Bruessele XVI dage in februario jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich, na der costumen shoifs van Camerick. Wiloc, Darchier), déclare que Regnier Holland (Hollanders) lui a payé un acompte de 30 francs de France sur l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) au service du duc (de Brabant Wenceslas de Bohême ). Gilbert de Coc (den Koc), chanoine de la cathédrale d'Utreicht, scella pour lui la présente quittance Bruxelles, 16 février 1376.

1376-1376 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois pals de vair; au chef chargé d'un lion, issant du champ et ayant sur l'épaule (une rose à cinq feuilles?); le dit écu penché et timbré d'un casque, garni d'un volet semé

**4847**

Jnt jair Ons Heeren doe men screef M CCC tsuentich ende viue op den XX dach van sporkele. Jean Vilain (Vyleien) (44), chevalier, seigneur de Saint-Jean-Steen (Sent Jans te Stene) et voué de Tamise (Temsche), déclare que le maieur de Merchten (Marchtere) lui a payé, pour l'aan échu le 2 février précédent, la rente héréditaire et annuelle de 25 florins qui lui a été assignée sur la recette de la mairie de Merchtem. 20 février 1376.

1376-1376

**4848**

Ce fu fait en lan de grace mil trois censsoisante et quinze, le XXIIe jour dou mois de feurier. Les doyen en chapitre de Laon déclarent que la rente de 40 livres parisis, à eux assignee par le duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) sur sa terre de Vailly, leur a été payée par le receveur du duc en cette terre Thomas Holion, bourgeois de Laon, pour le terme échu au jour des Brandons de l'an 1374 (11 mars 1375 n.st.). Quittance signée Eg. Fortis. 22 février 1376. 1374-1376 Original sur parchemin muni d'un sceau en cire jaune pendant sur simple queue. Type ogival. Dans une niche gothique, la Vierge, assise, tenant de la main droite une lis , et retenant de la main gauche l'enfant Jésus qui, à senestre, se tient debout sur le

**4849**

Ghegeuen jnt jaer Ons Heren durent drie hondert viue ende tseuentich na der costtume an tshertoghen bossche des vrydaghes na clein vastelavondt. Jean van Cuijk (Kuyc), fils aîné de Winemar (Weinmaer), déclaré que l'écoutète de Bois-le-Duc, Richard de Coc (Rycoudt den koc scoutate tot Sertoghenbossche), lui a payé de la part du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) 525 doubles (moutons), quatre peters et un placke de Flandre comptés pour trois doubles (moutons). 22 février 1376. 1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à (deux) fasces, accompagnées de huit [3, 2, 2-1]

merlettes rangées en orle; le dit écu étant muni d'une bordure engrêlée.  
Légende : S' JOHANNIS ....

**4850**

Donnees a Erlon XXIII jours en feurier lan XIIIe sixante saige selonc lusaige de leueschiet de Liege. Arnould de Liessem déclare que le duc de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg (Wenceslas de Bohême), lui a fait payer 55 "peters" d'or, par le secrétaire Henri de Remagne (Romaingne), pour solde de compte de ce qu'il lui restait redevable du chef de perstes et dommages subis à son service à Bäsweiler (Bastwilre). Arlon, 24 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois [2,1] lions couronnés. Légende : +S' ARNOLDI DE LII(H)XYM.

**4851**

Faites et donnees lan de la natiuiteit Nostre Seigneur, mille, trois (cens) sixante et sexes, selonc lusage de diocese de Liege, vint cinque jour ou moy de febriers. Jean de Waha, écuyer, déclare que, par ordre du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), Henri de Bastogne (Bastoingne), écuyer, maïeur héréditaire de la ville de Bastogne et lieutenant prévôt d'Ardenne, lui a payé de la part de Henri de Remagne (Romaingne), curé de Bastogne, chanoine de Metz (Mes)- et secrétaire du dit duc, une somme de 267 1/2 moutons pour solde de compte de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Bastewilre). 25 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau encire verte pendant sur simple queue. Un écu à une aigle, chargée en coeur d'un macle. Légende : \* S' JOHAN DE WAHAVT.

**4852**

Donnees a Brouxelles le XXVe jour de feurier lan de grace M CCC soisante quinze selonc le costume de le court de Cambray. Guillamue (van de Hallen), chambellan (du duc?) (Wuric le Cambrelenc), reconnaît avoir reçu du châtelain d'Amyries (Emeryes), Jean de Raing (Reing), 6 muids de blé pour l'échéance, au 30 novembre dernier, de la rente que lui ont assignée les duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Bruxelles, 25 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une ancre renversée. Légende : S' WILLI(I) VAN DER (H)ALLE.

**4853**

Donnees a Brouxelles le XXVIIe jour de feuiier lan de grace M CCC soisante quinze selonc le costume de le court de Cambray. Gérard le Maréchal (Ly Marescals) reconnaît avori reçu du câtelain d'Aymeries (Emmeries), Jean de Raing (Reing), 6 muids de blé : rente assignée à son profit sur le moulin d'Aymeries par les duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). Bruxelles, 27 février 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à un lion, sans queue, issant d'une eau. Légende : +SI' GERARDI DCI MARSCALCH.

**4854**

Gegeuen te Bruessel opten iersten dach van merte jnt jair Ons Heren M CCC viuen tseuentich na costume de bisdoms van Cameric. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, et la duchesse Jeanne, sa femme, déclarent avoir affermé à Nicolas Ciavre (Chauen), leur féal varlet et maître de la monnaie, au prix de 300 moutons par an payable anticipativement, et pour un terme de cinq ans consécutifs à prendre cours ce même jour, le tonlieu des laines anglaises qui passent par leur duché de Brabant en destination de la Lombardie, et de lui avoir octroyé à cette occasion le droit de lever un florin d'or des poids fort sur chaque balle de laine passant en transit, et de contraindre et faire contraindre au paiement de cette taxe les marchands qu'il parviendrait à faire arrêter au pays de Luxembourg sous l'inculpation d'avoir intentionnellement évité de passer par le Brabant en vue de se soustraire à l'obligation d'acquitter la dite taxe. Au bas est écrit : Per dominos ducem et ducissam; R. Holland. Bruxelles, 1er mars 1376.

1376-1376 Original sur parchemin. Des deux sceaux qui furent appendus sur doubles queues, il ne reste qu'un fragment du sceau du duc dont nous avons donné la description sous le n° 4669.

**4855**

Donnees a brouxelle le quatreme jour de mars, lan de grace mil trois cens soisante quinze, selonc le costume de le dyocese de Cambray. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, et la duchesse Jeanne, sa femme, déclarent s'être obligés à payer à Pierre de Bar, leur aimé cousin, une some de 9,000 francs de France, en indemnité des pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) par lui et par les hommes de sa rotte dont il n'est pas fait mention dans un livre ad hoc, et sans comprendre au nombre de ses hommes Michel de Gascogne (Gasgoigne) qui est devenu son ennemi depuis lors : somme sur laquelle ils lui versent un acompte de 500 francs, en promettant de lui solder le reste en trois paiements, le premier de 2,500 et les deux autres chacun de 3,000 francs, respectivement fixés aux Pâques-closes prochaines, à la Saint-Remi de cette année, et aux Pâques-closes de 1377. Au bas est écrit : Per dominum ducem, presente domino Vlrico de Vinstingen (=Fénétrange); Jo(hannes) de Luccemburg. Bruxelles, 4 mars 1376.

1376-1377 Original sur parchemin auquel appendent, sur doubles queues, les sceaux en cire jaune de Wenceslas et de Jeanne. Pour la description, voyez le n° 4669.

**4856**

Donnees a Bruxelles quatre jours en march lan mil trois cens, sixante quinze selonc l'usage de Cambray. Pierre de Bar fait connaître la substance de

l'accord conclu entre lui et les duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), au sujet du paiement de l'indemnité due à lui et à ses hommes d'armes du chef de pertes et dommages subis par eux à Bäsweiler (Baistwylre), sans toutefois comprendre au nombre de ces hommes d'armes ni ceux dont il est fait mention dans un livre ad hoc, ni Michel de Gascogne (Gascoinq) qui depuis lors et devenu sont enemi. [Voyez l'analyse de la charte précédente]. Il déclare donner pleine quittance aux dits duc et duchesse moyennant paiement des sommes spécifiées dans le dit accord, et promet de les tenir indemnes de tous coûts et frais qu'ils pourraient avoir à subir du fait de l'exécution des engagements pris envers lui. Bruxelles, 4 mars 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à deux bars, adossés, et accompagnés d'une rose à cinq feuilles, posée au point du chef, et d'un semé de croisettes, recroisetées et au pied fiché; le dit écu penché e

**4857**

Gegeiuen des sondachs jnder vasten as man singt Reminiscere jnt jair onss Heren durent druhundert seys ind seuentzich. Le chevalier Herni van Overbach (Oeuerbach) déclare que Tilman, receveur de Rolduc (hertzogen Royde), lui a payé de la part du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), pour l'an fini le novembre dernier, les 30 royaux de rente qu'il tient en fief du dit duc à charge du tonlieu de Rolduc (Royde). 9 mars 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu une fasce, chargée (d'une étoile?), et sommée d'un lion naissant à la queue fourchée et passée en sautoir. Légende : + SIGILLV HENRICI D[E IVER]BAW.

**4858**

In den jair LXXVI des XII daigs in marcio. Thierrri van Hauwert (Hauert), chanoine et rydproist de Saint-Servais (à Maastricht), déclare que Tilman, receveur du tonlieu de Rolduc (Roede), lui a remboursé les 33 doubles moutons dépensés par liui à l'occasion de trois mission dont l'avait chargé le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), respectivement auprès de l'archevêque et la ville de Cologne (Cone), du duc de Juliers (van Gyekje (Guillaume VI)), et de juges de Landvrede. 12 mars 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur papier. Sceau plaqué tombé.

**4858 /BIS**

Faites et donnees lan de grace Nostre Signour, mil trois cens sexante quinze le XIII<sup>me</sup> jour de mars. Jean, comte de Saarbrücke (Sairebruche), bouteiller de France, reconnaît que ses sujets de Vignot (Vignoy) ont reçu de la part du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), par l'entremise du receveur d'Apremont (Aspremont), frère Richier de Porc, une indemnité de 60 francs d'or pour les dommages à eux causés par les hommes d'Apremont, dédommagement dont il se déclare satisfait. 13 mars 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire vermeille pendant sur double queue. Un écu à une lion (couronné?) et un semé de croisettes, recroisetées et au pied fiché; le dit écu penché et timbré d'un

casque, cimé d'un vol. Champ diapré. Légende : (S)

**4859**

Donnees a Erlon XV jours en marce lan XIIIe sixante saize selonc lusaige de la diocese de Liege. Jean d'Orgeo (Orgou), chevalier, déclare que, pour solde de compte de ce que le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) lui devait encore du chef de ses pertes et dommages à Bäsweiler (Bastwille), le secrétaire du dit duc, Henri de Remagne (Romaine), chanoine de l'Église de Metz (Mes), lui a payé 414 1/4 petits moutons, les 3 petits moutons comptés pour 2 peters et 1 peter pour 2 gros payement de Luxembourg. Arlon, 15 mars 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu penché et timbré d'un casque, couronné, garni d'un volet, et cimé d'une tête d'aigle entre un vol. Champ orné de deux rameaux. Légende : S' (JE)HAN DOVRJAV.

**4860**

Le XVIIIe jour de mars lan mil CCC LXXV. Ferry Evrard (Eurart), sergent d'armes du roi (de France), déclare que la rente annuelle et perpétuelle de 100 sols parisis, à lui assignée par le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) sur le rouaige de Vailly, lui a été payée par le receveur du duc et cette ville, Thomas Holion, pour la terme échu le 1er janvier 1376. 18 mars 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une croix engrêlée, cantonnée de quatre annelets. Légende : S' FERRI E(VE)R.....OY.

**4861**

Gegeuen te Bruessel twintich dage in merte jnt jair Ons Heren M CCC tseuentich ende viue na costumen des bisdoms van Cameric. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis de Saint-Empire, et la duchesse Jeanne, sa femme, nomment Jean Zack van Wijk (Sac van Wijk) receveur de Maastricht (Tricht). On lit au bas per Dominos ... ducem et ducissam presentibus dominis de Bouchout et Jo(hanne) de Lucemburg cancellario Jo(hannes) de Grauia. Bruxelles, 20 mars 1376..

1376-1376 Lettres originales de commission sur parchemin. Sceaux enlevés.

**4862**

Donnees a Bastoingne XX jours en mars lan XIIIe sixante saize selonc lusaige de la diocese de Liege. Jacques de Bazeilles (Basaille), châtelain de Bouillon, déclare que Henri de Remagne (Romaine), chanoine de l'Église de Metz (Mes), lui a payé 285 5/6 petits moutons, pour solde de compte des pertes et dommages subis par lui à Bäsweiler (Bastwilre) au service du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême). Bastogne, 20 mars 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à un lion couronné; le dit écu penché et timbré

d'un casque, cimé d'une tête et col de lion couronné (d'hermine), le col étant terminé en volet. Champ orné de rameaux

**4863**

Actum anno Domini M° CCC° LXX quinto die jous post dominicam qua cantatum fuit in ecclesia Domini Oculi mei. Gilles de Doyen de la chrétienté de Vailly (de Vaillyaci), et les curés de ce doyenné, reconnaissent avoir reçu de Jacques dit Pochart, lieutenant de Thomas dit Holion (Holium), receveur de Vailly, 32 sols parisis pour prix des trois muids de vin que leur doit annuellement le seigneur de ce lieu (Wenceslas de Bohême) : quittance valable pour l'échéance de leur rente au 11 novembre 1375.

1375-1375 Original sur parchemin. Fragment de sceau en cire verte pendant sur simple queue. Dans le champ du sceau une fleur de lis ... Légende fruste.

**4864**

Donnees lan de grasce mil trois cens septante sis ou mois de march le vint deuseme jour selonch le stile de ledyocese de Liege. Les prévôt, doyen et chapitre de Saint-Aubin (Albain) à Namur, déclarent que Jean Galopin et Jacques de la Tour leur ont payé, par ordre du receveur de Binche, pour le terme de que leur doivent annuellement les duc et duchesse de Brabant (Wenceslas et Jeanne) sur la recette de la terre de Binche, pour un autel à duex chapellenis jadis fondé en leur église par les prédécesseurs du comte de Hainaut (Hannial). 22 mars 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Type orgival. Dans le champ du sceau saint Jean, debout, tenant entre les mains sa tête décollée. Légende : S' CAP(ITVL)I SANCTI ALBA ... MMVCENSIS.

**4865**

Faite et donnee a Otel ... le XXIIe iour de mars lan mil trois cens soixante et quinze. Thomas, seigneur de Vaudigny [?] (Voudenay), de Mareuil et d'Ostel, chevalier, déclare que la rente de 14 livres parisis par an, assignée à son profit sur la terre de Vailly (Wely) par le duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), seigneur de cette terre, lui a été payée pour le terme échu le 30 novembre 1375 par le receveur du duc au dit Vailly, Thomas Holion (Hollion). Ostel, 22 mars 1376.

1375-1376 Quittance originaire sur parchemin. Sceau en cire rouge pendant sur simple queue. Un écu fruste; le dit écu penché et timbré d'un casque cimé d'une tête d'homme, barbu, coiffé d'une toque sommée de ..., et dont les cheveux longs servent de volet au casque. C

**4866**

Gegeuen te Bruessel vierentwintich dage in merte, int jaer Ons Heren dusedt driehondert tseuentich ende viue, na costumen des hoifs van Camerika. Jean, seigneur de Gronsveld (Gronsselt), fait connaître les conditions auxquelles le duc et la duchesse de Brabant (Wenceslas et Jeanne) pourront entrer en possession des château, ville et terre de Wasseberg, et du

château d'Elsum (Elshem), qu'ils lui ont données en engagère pour toute la durée de sa vie, dans le cas où il plairait aux dits duc et duchesse, ou à leur successeur au duché de Brabant, d'opérer le retrait de cette engagère avant sans décès. A la demande du seigneur de Gronsveld, son neveu, Gérard (Gerric) van Berg, scella avec lui le présente acte.

Original sur parchemin auquel appendent, sur doubles queues, deux sceaux en cire verte. 1. Sceau de Jean, seigneur de Gronsveld. Un écu à trois [2,1] besantsj ou tourteaux. Légende : S' JAN HERE TE GRONSELT. 2. Sceau de Gérard van Berg. Un écu à trois [2,

**4867**

Faites et donnees le XXVIe jour de march lan de grasce mil IIIe LXXVI selonc le court de Liege. Jean de la Neuvereu (de le Neuve Rue), chevalier, déclare que la somme de 1,000 moutons (lui due par les duc et duchesse de Brabant (Wenceslas et Jeanne) à la clôture du dernier compte qu'il leur rendit le 30 janvier dernier en qualité de bailli de Roman pays de Brabant, lui a été payée par son successeur au dit office, le chevalier Roland de Bornival (Roullant de Bourgeaul). 26 mars 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Fragment d'un sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à un lion couronné; le dit écu penché et ... (partie enlevée) ... cimé d'un lion couronné issant. Il ne reste rien de la légende.

**4867 /BIS**

Gegeuen te Bruessel acht ende twintich dage in merte jnt jair Ons Heren durent drihondert tsuentich ende viue, na sede des bisdoms van Camericke. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, et la duchesse Jeanne, sa femme, s'engagent à maintenir Herman Hoen comme écoutète de Maastricht (Tricht) - charge qu'avait aussi desservie Nicolas (Claeus) Hoen, père du dit Herman - tant qu'ils ne lui auront pas payé la somme dont ils lui auront pas payé la somme dont ils lui restent redevables suivant l'apurement de ses comptes, finissant au 24 décembre 1375, opéré par-devant eux et leurs conseillers à ces commis, dont les noms suivent : Jean de Luxembourg (van Luxemburg), prévôt de (Saint-Pierre à) Louvain (Louene) et chancelier (de Brabant), Jean Godenard (Sergodenarts), leur maître d'hôtel (hoofmeester), Thierry (Dirc) de Gorinchem (Goirchem), chantre de Sainte-Gudule, Guillaume Truwant, leur écuyer de bouche (kookmeester), et Jean de Grave (van de Graue), leur secrétaire. Bruxelles, 28 mars 1376.

1375-1376 Original sur parchemin jadis muni de deux sceaux appendus sur doubles queues. Il ne reste plus que le sceau, en cire jaune, de la duchesse Jean. Voyez la description au n° 4669.

**4868**

Gegeuen tot Bruxelles XXIX dage in merte iair Ons Heren M CCC vijf ende seuentich, na gewoenheit des hoifs van Cameric. Hernri de Bastogne (van Bastenaken), chanoine de la cathédrale de Metz, et Jean Colpach d'Arlon (Coelpach van Arle), reconnaissent avoir reçu de REgnier Holland, secrétaire

des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), deux sommes de deniers, l'une de 46 moutons et 39 "Schurmannen", l'autre de 20 moutons et 39 "Schurmannen" : montants de deux sixièmes des indemnités respectivement dues à Gilles de Messancy (van Mechtzich) et à Jean de Guirsch (van Ghirs), du chef de pertes et dommages subis par eux à Bäsweiler (Bastwilre) au service des dits duc et duchesse. Bruxelles, 29 mars 1376.

1376-1376 Quittance originale sur papier, muni de deux sceaux plaqués en cire verte. 1. Sceau de Henri de Bastogne, chanoine de Metz. Dans un encadrement gothique, un sautoir, formé de deux mains avec les avant-bras, dont l'un nu et l'autre emmanché, issant d'un cro

**4869**

Donnees a Bruexelle le pensultime jour du mois de mars, lan M CCC sissante et quinze selons l'usage de le court de Cambray. La duchesse de Luxembourg et de Brabant (Jeanne) ordonne à Jacques de la Tour, receveur de Binche, de porter dans sans compte, comme étant acquittée, la redevance de 7 livres 9 sols et 2 deniers que lui devait l'hôpital de Biche à la Noël dernière, et dont elle fait la remise au dit hôpital à titre d'aumône. Bruxelles, 30 mars 1376. Au bas : per dominam ducissam; P. Braeu.

1376-1376 Mandement original sur papier. Fragment de sceau plaqué en cire jaune. Même exemplaire que celui décrit sous le n° 4669.

**4870**

Gegeuen jnt joere Ons Heren M CCC LXXVI in den moent van meert. Gérard Roost van Horm (Rost van Horum), seigneur de Mödersheim (Meudersheym), déclare que le drossard du pays de Fauquemont (Valkenborch), Regnier de Berneau (van Berne), lui a payé, pour l'an dernier, les 35 moutons de rente qu'il tient en fief du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), à charge du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), à charge du tonlieu de Geul (Gole). Mars 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin avec fragment de sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une bande, et un lambel brochant en chef. Légende : ... N HORVM.

**4871**

Gegeuen tot Bruessel op den eersten dach van aprilie jn jaer Ons Heren dusent driehondert viue ent seuentich na coustume dez bisdoms van Cameric. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, marquis du Saint-Empire, et la duchesse Jeanne, sa femme, font connaître l'accord conclu par eux avec Louis de Namur, leur cousin, au sujet du paiement des 6997 moutons qu'ils reconnaissent lui être dus pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) : accord aux termes duquel ils s'engagement à lui payer un tiers au comptant et les deux autres tiers respectivement le 1er juillet et le 1er janvier prochains. Jean van der Aa, seigneur de Grimberghen (Grymberghen) et de Gruijthuize, drossard de Brabant ; Jean, seigneur de Bouchout (Boechout); et Godefroid de la Tour (van de Torne), se constituèrent pleiges pour les dits duc et duchesse, et scellèrent avec eux la présente charte.

Bruxelles, 1er avril 1376.

1376-1376 Original sur parchemin. Les cinq sceaux ont été enlevés.

**4872** Donnees a Bastoigne le premier jour du mois dauril lan M CCC sissante saize. Jean de Colpach reconnaît avoir reçu du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), par l'entremise du secrétaire Henri de Bastogne, 150 petits moutons pour solde de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Bastwilre). Bastogne, 1er avril 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sursimple queue. Un écu de ... à un écusson plain en coeur. Légende : S' JOHANNIS DE COILPACH.

**4873** Le IIIle jour daurilg lan de grace mil CCC soixante quinze. Frère Gérard prieur de la Chartreuse de Vauvert près de Paris, reconnaît avoir reçu du receveur de Vailly, Thomas Holion, la somme de 31 livres 10 sols parisis pour le terme, échu le 2 février précédent, de la rente de 33 muids de vin annuellement dus à son couvent par le duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) n sa qualité de seigneur de Vailly. 4 avril 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Type ogival. Sous deux arcades géminées la Vierge avec l'enfant Jésus, à droite, et saint Jean, à senestre, l'un et l'autre se tenant debout ; au-dessus des deux arcades, le

**4874** Int jaer Ons Heren M CCC zesse ende tsuentich zesse daghe in aprille. Arnould Janssone et Nicolas Boeijken, échevins de Bréda, déclarent que par-devant eux Arnould Bloc a reconnu devoir payer à Regnier Claeussone une rente héréditaire d'un sentier de seigle : rente payable le 2 février de chaque année et rédimible au prix de 25 doubles (moutons) d'une valeur de 36 placken de Hollande chacun. 6 avril. 1376.  
1376-1376 Original sur parchemin. Fragments de deux sceaux en cire verte pendant sur doubles queues. 1. Sceau d'Arnould Janssone, On ve voit plus que le franc-quartier à (trois?) pals; au chef chargé d'un sautoir. Le reste de l'écu manque. Légende : ... SSONE. 2. Sce

**4875** Gegeuen te Bruessel seuen dage in aprille jnt jair Ons Heren M CCC viuentseuentich na costumen shoifs van Cameric. Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, marquise du Saint-Empire, ordonne à Richard de Coc, écoute de Bois-le-Duc (Rikout den Coc, onsen schoutheit vanden Bossche), de payer 400 doubles moutons au seigneur de Buren, et d'imputer cette somme sur le produit de l'aide perçue par lui en la mairie de Bois-le-Duc. Bruxelles, 7 avril 1376.  
1376-1376 Original sur parchemin. Sceau en cire jaune pendant sur simple queue. La discription en est faite sous le n° 4669.

- 4876** Faites et donnees a Namur le wytisme jour de autil lan mil trois cens sexante sese al vsaige de Liege. Guillaume de Flandre, comte de Namur et seigneur de l'Écluse, reconnaît avoir reçu un acompte de 1,333 Pietres de Brabant et 14 gros de Flandre sur une somme de 2,400 moutons de Brabant, à lui due par les duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne) et leurs pleiges. Namur, 8 avril 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire vermeille pendant sur simple queue. Un écu à un lion couronné et un bâton brochant; le dit écu penché et timbré d'un casque, garni d'un volet semé de... (partie fruste), et cimé d'un vol. Champ diapré. Légend
- 4877** Datum anno Domini M° CCC° septuagesimo sexto feria quarta proxima post festum Pasche. Engelbert [III], comte de La Mark, reconnaît avoir reçu de l'écoutète de Bois-le-Duc (den Buysche), Richard de Coc (Ryckolt den Koc), une somme de 3,000 doubles moutons pour sa part dans une obligation de 6,000 doubles moutons, souscrite à son profit et au frofit de son frère, le comte de Clèves (Adolphe Ier), par les duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), et garantie par Jean, seigneur de Bouchout (Boucholte); Bernard, seigneur de Bornivol; Gérard, seigneur de Bautersem (Boutersheim); et Godefroid de la Tour (vanden Rurne), receveur de Brabant, pleiges consitués par les dits duc et duchesse. 16 avril 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce, échiquetée de trois tires; le dit écu penché et timbré d'un casque, posé de fasce, garni d'un volet, sommé d'une couronne à trois fleurons dont le cercle
- 4878** Ghegeuen int joor Ons Heren M CCC zees ende zeventich dez sondaeges noe Paesschen daege. Robert van Renswoude (Riinswalde), burgrave de Montenaeken, chevalier, déclare que le châtelain et receveur de Dalhem (Daelhem), le chevalier Eustache van den Bongard, lui a payé, poul 'an échu le 24 juin 1375, la rente de 20 doubles moutons qu'il tient en fief du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême). 20 avril 1376.  
1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à deux fascas, bretessées et contre-bretessées, et une bordure dentée; le dit écu penché et timbré d'un casque, cimé d'une tête en col d'âne, la peau du dos de l'âne s
- 4879** Jn jaer Ons Heren duserit driehondert tseuentich ende VI XXI daghe in april. Jeanne van Baerdegem (Bardeghem), soeur naturelle de la duchesse Jeanne, reconnaît avoir reçu de l'aman de Bruxelles (Bruecels), Jean Clutine (Cluetinghe), le terme de da rente viagère de 2 livres de gros échu le 25 décembre 1375. 21 avril 1376.  
1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau (fruste) en cire rouge pendnat sur simple queue.

- 4880** Jn den jore Ons Heren durent dryhondert sessentzeuentich des moendaechs noe betoken Pösschen. Regnier de Berneau (van Berne), drossard de Fauquemont (Valkenborch), déclare que Tilman, receveur de Limbourg et de Rolduc (Räede), lui a payé 94 doubles moutons, et qu'il a dépensé cette somme au service du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), en se rendant à des diétines (lantdagen) tenues devant Stollberg (Stoelberch) et au château de messire Scheifart (Scheyffartz (de Merode?)). 21 avril 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau plaqué en cire verte. Un écu à une bande, chargée en chef d'un fermail rond, et accompagnée d'un semé de billettes. Légende : +S' REYNERI TOREYL DE BNE SCABI TIEGTEN.
- 4881** Gegeuen te Bruessele XXII dage in aprili jnt jair Ons Heren M CCC sessentseuentich. Tilman van [sic] Hane, chevalier, reconnaît avoir reçu du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) une somme de 1,497 petits florins, montant de l'indemnité qui lui avait été allouée pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre). Il déclare donner procuration à REgnier Holland et à Pierre Btaeu, secrétaires du duc, pour toucher au profit de celui-ci les acomptes que le receveurs de l'aide en Brabant lui doivent encore sur l'indemnité précitée. Bruxelles, 22 avril 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendnat sur simple queue. Un écu à une fasce, accompagnée de quinze billettes, dont neuf (5,4) en chef et six (3,2,1) en pointe; le dit écu penché et timbré d'un casque, garni d'un volet, et cimé d'un
- 4882** Donnees a Erlon vintequatre jours en auril lan M CCC sissante saize. Jean de Verly (Werley) déclare que Henri de Remagne (Romaingne), chanoine de Metz (Mes), lui a payé au nom du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) les 54 1/2 moutons qui lui restaient dûs sur son indemnité pour pertres et dommages subis à Bäsweiler (Bastwilre). Arlon, 24 avril 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une bande, chargée de trois coquilles. Légende : S' JOHAN VAN STERPIGNI.
- 4883** Qui furent faites le vintquatrième iour dou moys dauril lan de grace mil trois cens soixante et seze. Pierre [III de Dizey], abbé de Saint-Evode de Braine (Saint Yuel de Braynne), déclare que Thomas Holion, receveur de Vailly, lui a payé 117 sols 4 deniers parisis pour le dernier terme, échu à la Saint-Martin dernière (11 novembre 1375), de la rente annuelle et perpétuelle de 11 muids de vin assignée au profit de son monastère par le duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), en sa qualité de seigneur de Vailly. 24 avril 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Type ogival. Dans une niche gothique un saint, debout,

tenant la crosse de la main droite et de la gauche un (calice?). Légende : SI .. LLVM A ... .

**4884**

Donnees XXV jours en autil lan XIIIe sixante saize. Nicolas, seigneur de Clémency, déclare que Henri (de Remagne), secrétaire du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), lui a payé au nom du duc 394 283 petits moutons, montant de ce qui lui restait dû sur l'indemnité totale de 1,094 petits moutons qui lui avait été allouée pour ses pertes et dommages à Bäsweiler (Baswilre). il autorise le duc à toucher ou faire toucher les acomptes de sa dite indemnité non encore payés par les receveurs de l'aide. 25 avril 1376.

1376-1376 Quittance sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à deux poissons, adossés et accompagnés de quatre croisettes recroisetées, rangées respectivement en chef, en pointe, et aux flancs de l'écu. Légende : + S' CLAES VON KVNSICH.

**4885**

Donnees a Erlon XXV jours en autil M CCC sissante saize. Jean Duchewelx (Duytswelsch), le jeune déclare que, par ordre du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), le secrétaire Henri de Remagne (Romaine ) lui a payé 118 florins de poids fort, pour solde de compte de l'indemnité qui lui était due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Bastwilre). Il autorise le duc, ou son délégué, à toucher en son nom les acomptes dont les receveurs de l'aide en Brabant lui restent encore redavablenessur la dite indemnité. Gilles, seigneur de Rodemarck, liuetenant du udché de Luxembourg, scella cette quittance pour le susdit Jean Duchewelx. Arlon, 25 avril 1376.

1376-1376 Original sur parchemin. Sceau en cire rouge pendant sur simple queue. Un écu fascé de six pièces ; le dit écu penché et timbré d'un casque, garni d'un volet d'hermine, et cimé d'un vol de l'écu. Légende : S EGIDII DOMINI DE ROTEMATRA.

**4886**

Faites et donnees lan mil trois cens soixante seze le jour de may. Les prévôt, doyen et chapitre de Saint-Pierre à Namur, déclarent que la rente de 60 sols blancs par an, à eux due sur le tonlieu de la halle de Binche en Hainaut pour la célébration de l'anniversaire du comte Philippe, en son vivant marquis et comte de Namur, leur a été payée par le receveur de Binche pour les termes échus les 2 février 1375 et 1376. (1er?) mai 1376.

1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Dans le champ du sceau un buste d'homme, imberbe, vu de fasce. Légende : + S CAPITLI C(A)STRI NAMVRGEN AD CAS.

**4887**

Le premier jour de may lan mil CCC LXXVI. Pierre de Sainte-Croix, avocat à Laon, reconnaît avoir reçu du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), par l'entremise Thomas Holion, receveur de Vailly, 100 sols parisis pour le terme

de sa pension échu aux Pâques dernières. 1er mai 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois (2,1) croisettes tréflées, au pied fiché.

Légende : .. EL PI ... CROIS.

**4888**

Jn deme jour M° CCC LXXVI vp des heylgen Crucen dach in de meymaende. L'écoutète de Herve, Jean van Rosmeer (Rosmolen), déclare avoir prélevé, du consentement du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), 100 florins sur la taxe imposée aux habitants de l'ammannie de Herve, et d'avoir employé ces 100 florins à l'acquisition d'un étalon. 3 mai 1376.

1376-1376 Original sur papier. Fragment de sceau plaqué en cire verte. Un écu à une fasce, chargée d'une rose, et accompagnée de trois lions, deux en chef et un en pointe. Légende : + S' JOH(IS) (DE) ROS...R.

**4889**

Datum anno Domini millesimo, trecentesimo septuagesimo sexto mensis may di octaua. Emond van Engelsdorf (Ennesldorp), chevalier, déclare que le receveur de Maastricht, Jean dit Zack (Sacà, lui a payé le terme échu le 24 juin 1375, de la rente de 30 rouyaux d'or qu'il tient en fief des duc et duchesse de Luxembourg, de Limbourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), à charge de leurs revenus au dit Maastricht. 8 mai 1376.

1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce, sommée d'un lion couronné issant.

Légende : +SIGGILVM ... E ENDELSDORP.

**4890**

Datum anno a natiuitate Domini M° CCCm° LXXVI° mensis may die XIIa. Alix (Ealidis), dame d'Oupeye (de Vpey), veuve de Lambert, en son vivant seigneur du dit Oupeye, déclare que le receveur du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) à Dalhem, Eustache van den Bongard (de Pomerio), lui a payé sa pension de 40 royaux, valant 20 doubles moutons, pour l'an fini le 25 décembre dernier. 12 mai 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau rond, en cire verte, pendant sur simple queue. Dans le champ du sceau une dame, debout, tenant deux écus : celui de dextre, à six (3,2,1) fleurs de lis; celui de senestre, à un lion. Légende : S' ALIS DE LV MAYN DAM

**4891**

Donnees a Louvain XV jours en may lan XIIIe sixante sesse. Le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) ordonne au châtelain et receveur d'Amyeries (Aimieris), Jean de Raing (Reing), de payer à Jean (du Vivier), orfèvre du roi (de France), une somme de 52 francs de France.

Louvain, 15 mai 1376.

1376-1376

**4892**

Le Xxe jour de may lan mil CCC LXXVI. Frère Aubert de Vauvillers, commandeur de la baillie du Mont de Soissons et des appartenances,

reconnaît avoir reçu de Jacques Pochart, lieutenant du receveur de Vailly, Thomas Holion (Hollion), 7 livres 9 sols et 4 deniers parisis pour le terme, échu le 11 novembre 1375, de la rente perpétuelle de 14 muids de wynage par an que le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) a assignée, comme sieigneur de Vailly, au profit de la dite commanderie. 20 mai 1376.

1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu bandé de (huit?) pièces les 2e, 4e, 6e, 8e de vair; au franc-quartier brochant (fruste); le dit écu penché et timbré d'un casque, cimé d'une tête de (lion?) entre un v

**4893**

Donnees a Bruxelles IIII jours en juing lan mil trois cent sixante sese. Le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) ordonne au prévôt de Binche (non dénommé) de payer à messiere Jean Froissart, curé d'Estinnes-au-Mont (a nostre bien aneit messire Jehan Froissart, cureit de Lestines) les 8 petits moutons dont il l'a gratifié. Bruxelles, 4 juin 1376.

1376-1376 Original sur papier. Sceau plaqué, couvert d'une feuille de papier. Même exemplaire que celui décrit sous le n° 4669.

**4894**

Donnees a Bruxelles IIII jours en juing lan mil toris cent sixante sese. Le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) ordonne au prévôt de Binche (non dénommé) de payer à Jean Froissart, curé d'Estinnes-au-Mont (Jehan Froissart cureit de Lestines) les petits moutons dont il lui a fait don. Bruxelles, 4 juin 1376.

1376-1376 Original sur parchemin. Fragment de sceau plaqué en cire jaune : sceau décrit sous le n° 1669.

**4895**

Datum anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo sexto mensis junij die quinta. Jean van den Hert (de Ceruo), écuyer, reconnaît avoir reçu de Jean dit Zack (Sagh), receveur de Maastricht nommé par les duc et duchesse de Luxembourg, de Limbourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), un acompte de 25 doubles moutons sur les sommes que lui doivent les dits duc et duchesse. 5 juin 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois (2,1) fers à cheval. Légende : +S' JOHANNIIS DE CERVO SCABINI (de Maastricht?).

**4896**

Datum anno a natiuitate Domini M° CCCM° LXXVI° mensis junij die sexta. Le chevalier Arnould von Zievel (Schiuele), déclare que le châtelain et receveur de la terre de Dalhem, le chevalier Eustache van den Bongard (de Pomerio), lui a payé, pour l'an fini le 25 décembre dernier, la rente de 20 écus d'Anvers qu'il tient en fief duduc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) à charge de la terre de Dalhem. 6 juin 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant

sur simple queue. Un écu fretté, à un lambel brochant en chef. Légende : S' ARNOLDI DE S...ER MILITIS.

**4897**

Qui furent faictes a Chaalons le VIIe jour de juing lan de grace mil CCC LX et seze. Eudes, seigneur de Grancey, déclare que le receveur de Reims, Jacques le Barbe, lui a payé au nom du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) les 1,000 francs d'or que lui devait le duc pour le terme de l'Ascension 1375. Châlons, 7 juin 1376.

1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire rouge pendant sur simple queue. Même exemplaire que celui décrit sous le n° 4953.

**4898**

Donnees a Louaing IX jours en juing. La duchesse de Luxembourg et de Brabant (Jeanne) mande au prévôt de Biche (non dénommé), que Henri de Senzeilels (?) (Sesailles), chevalier, s'est présenté par-devant elle pour se plaindre de ce que les gens de la terre de Binche avaient coupé malgré lui une haie située sous sa justice et seigneurie. Elle ordonne au dit prévôt de prendre des informations sur cette affaire, et d'y donner telle suite que droit et raison requièrent. Louvain, 9 juin [1376?].

Mandement original sur papier, muni au dos d'un fragment de sceau plaqué en cire jaune.

**4899**

Gegueun int jair Ons Heren dusen IIIe LXXVI des XII dachzin junio. Jean van Geilenkirchen déclare que le chevalier Eustache van den Bongard (Bougart), burgrave de Dalhem (Dailhem), lui a payé de la part du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) une somme de 20 doubles moutons, pour le dédommager de la perte d'un cheval qu'il fit à Bäsweiler (Baistwilre) au service du duc. 12 juin 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à deux (flèches, posées en sautoir, les pointes en bas. Légende (fruste et dont la lecture est très incertaine) : + (SI ... CRET I ...) W(ER)BEX.

**4900**

Gegeuen int jor Ons Heren Mm° CCCm° LXXVI op sent Johansdach. Winand van der Hallen déclare que le receveur de Limbourg (non dénommé) lui a payé le 12 vieux écus de rente qu'il tient en fief du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), à charge de tonlieu de Galoppe (Gulpen). 24 juin 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Fragment de sceau plaqué en cire verte. Il ne reste que l'écu, à une ancre renversée.

**4901**

Donnees comme deseur (Donnees a vuere ... le XXVIe jour de jung lan de grace mil CCC soissante seze). Jeanne, duchesse de Luxembourg et de Brabant, ordonne à Jacques de la Tour (del Tour) de livrer aux Frères-Mineurs de Mons les quantités de blé et de bois qu'elle leur accorde jusqu'à

année, et de les tenir quittes du cens dû par eux jusqu'à ce jour pour une maison qu'ils possèdent à Binche. Tervueren, 26 juin 1376.

1376-1376 Mandement original sur papier. Fragment de sceau plaqué en cire jaune : sceau décrit sous le n° 4669.

**4902**

Le XXVI<sup>e</sup> jour de juing, lan mil CCC soixante et seize. Jean du Vivier, orfèvre et varlet de chambre du roi (de France), déclare avoir reçu du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), par l'entremise de Jacques (a) le Barbe, receveur des aides à Reims (Rains), la somme de 51 francs 13 sols 8 deniers, pour prix de certains bijoux d'or qu'il lui a livrés. 26 juin 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Cachet en cire rouge pendant sur simple queue. Une tête de femme. Légende : S' JAN DU ...UIER.

**4903**

Geguen ter Vuren XXVIII dage in junio jnt jair Ons Heren M CCC sessentseuentich. Burchard von Aufsess (Borchaert van Opsets) déclare être payé de l'indemnité qui lui était due pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre). Tervueren, 28 juin 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce, chargée d'une rose à six feuilles. Légende : + S' BORGART VAN OVFSEES.

**4904**

Geguen ter Vuren XXVIII dage in junio jnt jair Ons Heren M CCC sessentseuentich. Frédéric von Aufsess (Vrederic van Opselts), chevalier, déclare que Burchard von Aufsess, son frère, lui a payé de la part du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) un acompte de 116 florins, appelés Peters, monnaie de Louvain, et 33 gros de Flandre, sur la somme que l'ui doit le dit duc. Tervueren, 28 juin 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce, chargée d'une rose à cinq feuilles. Légende : S' FRIDERICI DAVFSEZ.

**4905**

Jn den jairen Vns Heiren as man schreift duser driehundert ind LXXVI jair vp der heyliger tzweyer apostel oyent sint Peters ind sint Pauueltz. Regnier de Berneau (van Berne), drossard de Faquemmont (Walkenburch), déclare avoir payé au nom du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) une somme de 25 florins à Emeric van Rheinheim (?) (Reinsheim) : somme dont celui-ci donne quittance par les présentes lettres, scellées par lui et par le chevalier Jean van Kinzweiler. 28 juin 1376.

1376-1376 Original sur papier muni de deux sceaux plaqués en cire verte. 1. Du premier sceau il ne reste qu'un fragment de la légende : S' EMMER ... NSHEIM. 2. Sceau de Jean van Kinzweiler, chevalier. Un écu au lion, à la queue fourchée et passée en sautoir. Légende

- 4906** Donnees lan de grasce mil Ille sissante et seze le jour Saint Piere fenault entrant. Warnier de Jupleux (Jupeleu) reconnaît avoir reçu du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), par l'entremise du receveur de Binche, Godefroid de la Tour, 6 livres 5 sols pour l'échéance semestrielle, à la Noël 1375, de la rente annuelle et héréditaire qu'il tient en fief à charge des revenus du duc à Haine-Sainte-Pierre et dans les environs de cette localité. 29 juin 1376.  
1375-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois (2,1) losanges. Légende : + S' (V) RNIER DE GIP(L)OI .
- 4907** Donnees lan de grasce mil Ille sissante seze dessus dit le jour Saint Piere fenaul entrant. Warnier de Jupleux (Juppeleu) déclare que le receveur de Binche, Godefroid de la Tour, lui a payé 6 livres 5 sols pour l'échéance, au 24 juin dernier, de la rente féodale que le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) lui a assignée sur ses revenus à Haine-Saint-Pierre et dans les environs. 29 juin 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Même sceau que celui appendu à la charte précédente. La légende, ici complète, porte : + S VARNIER DE GIPLOI.
- 4908** Donnees selonc le stiele delle dyoceize de Liege lan mil trois cens, sissante et seze le tierch iour dou moys de Junet. Jean (V de Perwez), abbé de Floreffe, déclare que le receveur de la dame de Binche, Jeanne, duchesse de Brabant et de Luxembourg (Luchenborch), lui a payé, pour le terme échu le 2 février dernier, les 8 livres de blancs dus pour la célébration de l'anniversaire fondé jadis en l'église de l'abbaye par le défunt comte de Hainaut (Henauw), pour le repos de son âme et des âmes de ses prédécesseurs et successeurs. 3 juillet 1376.  
1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte, de forme ogivale, pendant sur simple queue. Dans une niche gothique l'abbé debout, tête nue, croisé et ... (partie cassée). Légende : + SI(GI)LLVM ... B ... FLO(REFFIE).
- 4909** Gegeuen te Bruessel drie daghe in julio int jaer Ons Heren, durent driehondert tseuentich ende sesse. Hugyeman van Strijen (Striene), seigneur de Zevenbergen, donne quittance aux duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne) de tous arrérages de la rente qu'il tient d'eux en fief, ainsi que de l'échéance de la dite rente au 1er août prochain. Bruxelles, 3 juillet 1376.  
1376-1376 Original sur parchemin. Sceau enlevé.
- 4910** Datum ... anno Domini millesimo tricentesimo septuagesimo sexto jn octavis beatorum, Petri et Pauli apostolorum. Thierry von Crümmeu (ou

Krümmeu) (Crummeu) (45), écuyer, déclare que la rente de 20 royaux d'or par an qu'il tient en fief des duc et duchesse de Brabant (Wenceslas et Jeanne), à charge du tonlieu de Maastricht (de teolonio in Traiecto), Lui à été payée par eux pour la terme échu le 24 juin dernier. 6 juillet 1376.

1376-1376

**4911**

Gegeuen jnt joir Vns Herren dusent dryhondert jnde seisindsieuentzich joir, des neisten dinsaigs vur sint Margareten dage der heyliger juuffrouwen.

Wenceslas, du de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, s'engage à payer pour Guillaume, fils de Thierrri, seigneur de Perwez (Parwys), 6,000 florins de bon or en acquit du reste, de la rançon qui doit le dit Guillaume à Ruprecht, d'Anne, sa femme, ou de leurs héritiers, en trois paiements, de 2,000 florins chacun, fixés au dates suivantes : 1er octobre 1376, 24 juin et 25 décembre 1377. 8 juillet 1376.

1376-1377 Original sur parchemin. Fragment de sceau en cire jaune pendant sur simple queue : sceau décrit sous le n° 4669.

**4912**

Gegeuen jnt joir Vns Herren dusent dryhondert jnde seisindsieuentzich joir, des neisten dinsaigs vur sint Margareten dage der heyliger juuffrouwen.

Ruprecht, comte de Nassau, déclare que Guillaume, fils de Thierrri, seigneur de Perwez (Parwis), ne lui doit plus qu'une somme de 6,000 florins pour solde de sa rançon. 8 juillet 1376.

1376-1376 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à un lion, et un semé de billettes. Légende : +S' ROPERTE DE NASSAV.

**4913**

Datum anno Domini M° CCC° LXXVI°, VIII die mensis julij. Jean, comte de Saijn (Seyne) (46), reconnaît avoir reçu une somme de 150 moutons du duc de Brabant, de Limbourg et Luxembourg (Lotzelnburg) (Wenceslas de Bohême). 8 juillet 1376.

1376-1376

**4914**

Datum anno Domini M° CCC° LXXVI°, VIII die mensis julij. Herman, seigneur de Wildenburg, reconnaît avoir reçu 100 pet!ts mouton du duc de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg (Lotelnburg) (Wenceslas de Bohême). 8 juillet 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois (2,1) roses à cinq feuilles, accompagnées en abîme d'une étoile à six rais. Légende : + S' HERMANI DE WYLDINBERG.

**4915**

Datum anno Domini milesimo trecentesimo septuagesimo sexto mensis julij die octaua. Gilles de Charneux (Charnoir), écuyer, déclare que 15 royaux de bon or et juste poids lui ont été payés par Jean dit Zack (Sack), receveur de Maastricht, pour l'échéance, au 24 juin dernier, de la rente qu'il tient de fief

des duc et duchesse de Luxembourg, de Limbourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), à charge de leurs revenus en la dite ville de Maastricht. 8 juillet 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une croix échancrée; au franc-quartier burelé, chargé d'un lion. Légende : S4 GILES DE CHARNOIR.

**4916**

Geben zu Achen IX dage in julio jm jare XIIIe sesz vnd sibentzig. Louis von Fernreut (?) (Loetz van Varrenrode), chevalier, reconnaît avoir reçu pour lui-même et pour Henri von Lachau (Loech), du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), un acompte de 400 petits moutons sur les indemnités à eux dues pour pertes et dommages supportés à Bäsweiler (Baestwylre). Aix-la-Chapelle, 9 juillet 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau tombé.

**4917**

Donne soubz mon seel le Xe jour de juillet lan dessusdit (lan mil CCC LXXVI). Jean Matinee, procureur du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) à Vailly, reconnaît avoir reçu du receveur de Vailly, Thomas Holion (Hollion), une somme de 106 sols et 8 derniers parisis : montant de ses gages depuis le jour où le duc devint seigneur de Vailly jusqu'au 24 juin dernier. 10 juillet 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire rouge pendant sur simple queue. Exemple fruste.

**4918**

Donnee a le Vure le Xie jour de juillet lan M CCC sissante et sese. La duchesse de Luxembourg et de Brabant (Jeanne) ordonne à Jacques de la Tour (del Tour) de livrer à Jean Ratier (Hennin Rettier), gardien de ses chiens braques (nostre brackenier), le 2 muids de blé dont elle a gratifié ce gardien. Tervueren, 11 juillet 1376.

1376-1376

**4919**

Donne a le Vure le Xie jour de juillet lan M CCC sissante et sese. La duchesse de Luxembourg et de Brabant (Jeanne) ordonne à Jacques de la Tour (del Tour) de fournir, à titre de don gracieux, 1 muid de blé à Arnould, gardien de ses chiens braques (Ernkin nostre brackenier). Tervueren, 11 juillet 1376.

1376-1376

**4920**

Qui furent faictes le XIIe jour de juillet lan de grace mil CCC LX et seze. Eudes, seigneur de Grancey, reconnaît avoir reçu du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), par l'entremise de Jacques la Barbe, receveur du roi (de France) à Reims (Reins), un acompte de 1,000 francs d'or sur ce que doit le duc à sa mère, la reine douairière de Bohême, femme de lui Eudes susedit. 12 juillet 1376.

1376-1376 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire rouge pendant

sur simple queue. Ce sceau est décrit sous le n° 4953.

**4921**

**4924**

**4925**

**4945**

**5095**

**5128**

**5219**

**5236**

**5382**

Jn den joere Ons Heren M CCC LXXVIII op sint Merthijnsdaghe. Regnier van Berg (Berchchge), chevalier, déclare que le drossard de Facquemont (Valkenberg); Reg, oer de Berneau (van Berne), lui a payé, pour l'an échu ce jour, les 8 florins de rente qu'il tient en fief du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême). 11 novembre 1378.

1378-1378                      Quittance originale sur papier. Sceau plaqué tombé.

**5383**

Gegeuen in den jaren Ons Heren dusent drehondert, eycht vnd seuenzich vp sent Marthyns dach des heylghen byscops. Arnould, seigneur de Wachtendonck, déclare que Tilman, receveur de Rolduc (zu des hertzogen Raide), lui a payé, pour le terme d'un an échu ce jour, les 20 reaux de rente qu'il tient en fief du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême). 11 novembre 1378.

1378-1378      Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fleur de lis et, en chef, un lambel non brochant. Légende fruste.

**5384**

Gegeuen int jair Vns Heren M° CCC LXXVIII des anderen daichs na sent Merthijnsdage. Richrd van Forstbach (Vperstbach) déclare que Tilman de Rolduc (van Roide) lui a payé, pour l'an échu la veille, les 4 marcs de rente qu'il tient en fief des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), à charge de Rolduc (hertzoegen roide). 12 novembre 1378.

1378-1378      Quittance originale sur parchemin. Fragment de sceau encire verte pendant sur simple queue. Il ne reste qu'une partie de la légende : ... VAN V ..RSTBACH.

- 5385** Gegeuen int jair Ons Heren M<sup>o</sup> CCC LXXVIII des anderen daichs na sent Merthijnsdage. Henri van Overbach, chevalier, déclare que Tilman, receveur des pays de Limbourg et de Rolduc (Roide), lui a payé, pour le terme d'un an échu la veille, les 60 réaux de rente qu'il tient en fief des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), à charge de leurs revenus au dit Rolduc (Hertzoegen Roide). 12 novembre 1378.  
1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce, sommée d'un lion naissant à la queue fourchée et passée en sautoir. Légende : + SIGILLV HENRICI DE IVERBAW.
- 5386** Gegeuen int jair Vns heren durent drihundert eycht ind seeuentzych des anderen daichs na sent Merthijns dage. Guillamue van Stevoort (Steynvoerde), chevalier, déclare avoir reçu de Tilman, receveur des pays de Limbourg et de rolduc (Roide), pour l'an échu la veille, les 50 florins de rente qu'il tient enfief des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), à charge de Rolduc (Hertzoegenroide). 12 novembre 1378.  
1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Fragment de sceau pendant sur simple queue : sceau décrit sous les n<sup>s</sup> 5170 et 5277.
- 5387** Gegeuen int jair Ons Heren M<sup>o</sup> CCC LXXVIII des deirden daichs na sent Mertynsdage. Godefroid van den Bongard (Bungart), chevalier, déclare que Tilman, receveur de Rolduc (Tzhertzoegenroide), lui a payé, pour l'an échu l'avant-veille, les 8 marcs de rente qu'il tient en fief des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), à charge de la recette de Rolduc (Roide). 13 novembre 1378.  
1378-1378 Quittance originale sur parchemin Sceau tombé.
- 5388** Jntt jair Vns Heren M<sup>o</sup> CCC LXXVIII des deirden daichs na sent Mertijnsdage. Guillaume van Broekhuizen (Bruchuesen) déclare avoir reçu du receveur Tilman, pour l'an dernièrement passé, les 5 marcs de rente qu'il tient en fief des duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne), à charge de la recette de Roluc (Hertzoegen Roide). 13 novembre 1378.  
1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois pals, et un croisant brochant en abîme. Légende : + S' SANDERI (162) D ...SE.
- 5389** Gegeuen te Bruessele XIII dage in nouember, int jare Ons Heren M CCC tseuentich ende achte. Jean van Werchter (Werchteren) (163) déclare avoir reçu du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) la seconde moitié de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baistwylre) : indemnité qui se montait à 98 1/3 moutons, et sur laquelle la première moitié lui avait été payée en trois versement, d'un sixième chacun, successivement à Bruxelles, à Louvain et à Bruxelles. Il

déclare autoriser Regnier Holland, ou le porteur des présentes lettres, à toucher au profit du duc le trois derniers sixièmes non encore payés par les receveurs de l'aide en Brabant. Bruxelles, 13 novembre 1378.

1378-1378 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à quatre pals; au franc-quartier chargé de trois (2,1) croissants. Légende : S JAN VAN WERCHTERE.

**5390**

Gegeuen te Bruessele XIII dage in nonember, int jare Ons Heren M CCC tseuentich ende achte. Henri van den Putte, de Stittard (Zitter) (164), fait savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) lui a payé le reste de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bâsweiler (Baestwylre) : indemnité qui se montait à 310 moutons, et sur laquelle un acompte un acompte d'un sixième suelement lui avait été versé à Bruxelles. Il déclare donner procuration à Regnier Holland, ou au porteur des présentes lettres, pour toucher au profit du duc les cinq sixièmes de son indemnité non encore liquidés par les receveurs de l'aide en Brabant. Bruxelles, 14 novembre 1378.

1378-1378 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu de vair, dont le chef est vairé en pal; au franc-quartier chargé d'une merlette. Légende : + S' HENRICI DE PVTEO.

**5391**

Gegeuen ind geschreuen in den jaeren Vnss Herren doe man scxhreff durent, drihondert echt ind seuentzich, des donrestach up andach sent Mertyns des busschoiffs in den winter. Matthias van Froitzheim (Vroirtzheim), écuyer, déclare avoir reçu de Tilman, receveur de Rolduc (Shertzogen Roide), pour l'an fini le 11 novembre dernier, les 15 florins de rente qu'il tient en fief du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), à charge de tonlieu de Roldruc (Roide). 18 novembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à un écusson, posé en abîme et accompagné en chef à dextre d... (partie fruste); le dit écu penché et timbré d'un casque à volet, et cimé d'une tête d'homme, berbu etcoi

**5392**

... de gegeuen is te Triecht jn den Joere Ons Heren M° CCC° LXXVIII des XXII daechs in nouembre. Le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) reconnaît que le drossard du pays de Fauquemont (Valkenborch), Regnier de Berneau (van Berne), a payé pour lui au chevalier Jean de Herve (van Harue) 200 doubles moutons : somme qui sera décomptée du premier compte que le dit drossard rendra de son office. Maastricht, 22 novembre 1378.

1378-1378 Original sur papier. Sceau plaqué en cire jaune : sceau décrit sous le n° 4669.

**5393**

Gegeuen jn den jairen Vnss durent dryhondert eycht ind seuentzich vp sent

Ceciliendach. Le chevalier Jean de Herve (van Harue) déclare que le drossard de Fauquemont (Valkenburch), Regnier de Berneau (van Berne), lui a payé de la part du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) une somme de 200 doubles moutons. 22 novembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sursimple queue. Un écu de ... au chef chargé d'un lambel de cinq pendants. Légende : + JOHANNIS DE HERVE MILITIS.

**5393 /BIS**

Datum anno Domini millesimo CCCm<sup>o</sup> septuagesimo octauo vicesima quarta die mensis nouembris. Lambert vanden Vekene transporte au profit de Jean vander Perssen ,fils de Guillaume dit Gooskens, un demi-journal de terre sis au lieu-dit Opten castel, entre le vingnes de Jean Wouters et de Henri Momboor, et à proximité de la vigne de Jean Maes et du boisde Godefroid Heren Alsteens : terre tenue en fief de Bernard de Ter Spout. 24 novembre 1378. Ce transport se fit par-devant le lieutenant du seigneur foncier et des échevins de Ter Spout ci-après nommés : Jean de Pape (Paeps), Jean de Baardmaker (Sbartmakers) et Henri Momboor (Mombore), et fut, à la demande de ceux-ci, scellé par Henri Cats et Pierre vanden Rode, échevins d'Overyssche (de Yscha superiori).

1378-1378 Original sur parchemin, auquel furent appendus, sur doubles queues de parchemin, deux sceaux en cire verte. 1. Insignifiant fragment. Il ne reste qu'une partie de la légende : HEN ... DIC... . 2. Sceau de Pierre van den Rode, échevins d'Oversyssche. Un écu à

**5394**

... de gegeuen is te Triecht vp den lesten daech van nouember jn den joere Ons Heren M<sup>o</sup> CCC LXXVIII. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Limbourg et de Brabant, marquis du Saint-Empire, déclare que le drossard de Fauquemont (Valkenborch), Regnier de Berneau (van Berne), lui a prêté 30 muids de seigle, mesure de Maastricht (Trieht), livrés en la ville de ce nom. Il promet de lui faire valoir ce prêt lors de la reddition du prochain compte de son office. Maastricht, 30 novembre 1378.

1378-1378 Original sur papier. Sceau plaqué en cire jaune. La description en a été faite sous le n<sup>o</sup> 4669.

**5395**

Jn den joere Ons Heren M CCC LXXVIII op sint Andriesdage des heiligen appostels. Les échevins de Beek (Beke) font savoir que, vers la Saint-André, le drossard de Fauquemont (Valkenborch), Regnier de Bverneau (van Berne), agissant au nom du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), a taxé leur banc à 120 écus : somme destinée au paiement de la terre de Millen. Jean Roos (Roes), scella, la présente déclaration pour le susdits échevins de Beek, qui n'aivent pas e scel leur appartenant. 30 november 1378.

1378-1378 Original sur parchemin auquel append, sur simple queue, un sceau en cire verte. Un écu à trois (2,1) besants ou tourteaux. Légende : + S' JOHAN VAN PRENTHA (=s' Princenhagen?).

- 5396** Vp sent Andriesdach jn den jore M<sup>o</sup> CCC sieuentzich ind eicht jair. Le chevalier Regnier van Berg (Berhe), déclare que Tilman de Rolduc (van Roce), receveur de Limbourg, par l'entremise d'Arnould, commis (Schriuer), som remplaçant, lui a livré, pour l'an dernièrement passé, la rente de 20 muids d'avoine, mesure de Limbourg, qu'il tient en fief du duc de Braabant (Wenceslas de Bohême) à charge de Walhorn (Wailhoren) ende Henri-Chapelle (Henrichscappellen). 30 november 1378.  
1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu fascé de six pièces, les 1re, 3e et 5e frettées. Légende : ... E BERGHE... .
- 5397** Jn den jaere Ons Heren M CCC<sup>o</sup> LXXVIII op sint Andriesdage des heiligen appostels. Les échevins de Geul (Gole) déclarent que le drossard de Fauquemont (Valkenborch), agissant au nom du duc de Brabant (Wenceslas de Bonhême), a récemment taxé leur banc à une somme de 20 vieux écus, en vue de se procurer l'argent nécessaire au paiement de la terre de Millen. Les susdits échevins n possédant pas de sceau, Gossuin van Berghem (ou Bergheim?) (Berchgem), curé (de Geul), scella pour eux la présente déclaration 30 novembre 1378.  
1378-1378 Original sur parchemin auquel append, sur simple queue, un sceau en cire verte. Un oiseau contourné dans une rose gothique. Légende : + S' G VIC' DE S MAR.. .
- 5398** Gegeuen in den joere Ons Heren dusent dryhondert achtenzeuentich op sint Andriesdage des heiligen appostels. Les échevins de Heerlen (Herle) déclarent que le drossard de Fauquemont (Valkcenborch), Regnier Thoreel de Berneau (Thorele van Berne), agissant par ordre du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) a taxé leur banc, vers le 1er octobre dernier, à 91 vieux écus : somme destinée au paiement des créanciers du duc à Ruremonde. 30 novembre 1378. Les échevins de Brunssum (Bruynshem) et d'Oirsbeek font savoir que, vers la même époque, ils ont eu à payer 42 écus aux mêmes fins. Les échevins de Heerlen scellèrent la présente déclaration tant en leur nom qu'au nom de ceux de Brunssum et d'Oirsbeek.  
1378-1378 Original sur parchemin. Fragment de sceau en cire verte pendant sur simple queue : sceau déjà décrit sous le n° 5076.
- 5399** Jn den joere Ons Heren M CCC<sup>o</sup> LXXVIII<sup>o</sup> op sint Andriesdage des heiligen appostolz. Les échevins de Meersen (Mersen) déclarent que, par ordre du duc de Luxembourg et duc de Brabant (Wenceslas de Bonhême), le drossard de Fauquemont (Valkenborg), Regnier Thoreel de Berneau (Thorele van Berne), a récemment levé au banc de Meersen et Itteren (Ytter) une somme de 100 vieux écus pour le paiement de la terre de Millen. 30 novembre 1378.

1378-1378 Original sur parchemin auquel append, sur simple queue, un sceau en cire verte bien conservé. Ce sceau a été décrit plus haut sous le n° 3040. La légende, ici complète, porte : S' SCABINORVM CVRIE DE MERSE.

**5400**

Gegeuen int jair Vns Heren duser driehondert inde echte inde sieuentzich jair up sinte Andriesdach. Conrad, fils aîné de Schleiden (Sleyden), seigneur de Newstein (Nuwen Steyne), déclare que le receveur Tilman de Rolduc (van Rode) lui a payé, pour l'an échu le 11 novembre dernier, la rente de 60 moutons qu'il tient en fief du duc de Luxembourg et de Brabant (Roide). 30 novembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu au lion, sur un semé de fleurs de lis. Légende : + S' DÑI CINRADI DE SLEYDA FILII SENIORIS.

**5401**

Jn den joere Ons Heren duser dryhondert LXXVIII op sint Andriesdage. Marie van Strucht reconnaît que le drossard de Fauquemont (Valkenborch), Regnier Thoreel de Berneau (Thorele van Berne), lui a payé, pour l'an échu le 11 novembre précédent, la rente de 7 florins qu'elle tient en fief du duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême), à charge du tonlieu de Fauquemont. Regnier Schiflart scella pour ella la présente quittance. 30 november 1378.

1378-1378 Original sur papier. Sceau plaqué en cire verte. Un écu à une croix engrêlée. Légende : + S' R INART SCV FEL T(F') ARTE.

**5402**

Datum anno Domini M° CCC° LXXVIII° mensis nuembris die ultima. Jean van den Hert (de Ceruo), écuyer, déclare que le receveur (de Maastricht), Jean Zack (Sack), lui a payé un acompte de 25 doubles moutons sur ce que lui doivent les duc et duchesse de Luxemborg, de Limbourg et de Brabant (Wenceslas et Jeanne). 30 novembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois (2,1) fers à cheval. Légende : + S' JOHIS DE CERVO.

**5403**

Datum jnt joer Ons Heren duser driehondert, ende achte en seuentich in die beati Andree apostoli. Schinman van Aldenhoven (Ouwen) et Gombert (Gumprecht), son frère, reconnaissent avoir reçu de receveur de Maastricht (Trieht), Jean Zack, pour l'an échu le 11 novembre précédent, la rente 66 vieux écus qu'ils tiennent en fief des duc et duchesse de Brabant (Wenceslas et Jeanne). 30 novembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Il ne reste qu'un des deux sceaux en cire verte qui y furent appendus sur double queues. C'est celui de Gombert précité. Un écu à une fasce. Légende : + S' (G)V(N)PREC VAN O(VVE ).

- 5404** Donnees a Bruexelle le lie jour de decembre LXXVIII. Pierre Braeu écrit au prévôt de Binche de donner 2 francs de France au porteur de la présente cédule Nicolas van Kayntt qui était chargé de porter des lettres de la duchesse (Jeanne de Brabant) au sénéchal de Hainaut et au seigneur de Morialmé, avec mission de rapporter les réponses de ceux-ci. Bruxelles, 2 décembre (13)78.  
Cédule originale sur parchemin, signée P. Braeu. Sans sceau.
- 5405** Geschreuen ind jar Vns Heren do man schreyf dusent drihundert ind eycht ind siuenzich up sencte Nycloysdach eins buysschafz. Jean, seigneur banneret de Müllenark (ulnarcken), chevalier, reconnaît avoir reçu de Tilman, receveur de Rolduc (Roede) pour l'an lui fini le 11 novembre dernier, la rente de 30 florins qu'il tient en fief du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême) à charge du tonlieur de Rolduc (Rayde). 6 décembre 1378.  
1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce. Légende : + S' JOHAN DE MOLNERNAC.
- 5406** Gegeuen jnt jair Ons Heren onder onsen segelen hier aengehangen, als men screef M CCC acht ende tzuentich ses dage in december. Renaud, seigneur de Schoonvorst (Scoinvorst), Jean van Schoonvorst, seigneur de Montjoie (Monyoe) et de Rhode-Sainte-Agathe (Sunte Aghaten rode), frères, et Philippine, comtesse de Salm, leur soeur, déclarent que Nicolas Specht, capelain et secrétaire de la duchesse de Luxembourg et de Brabant (Jeanne ), leur a remis de la part de celle-ci l'argent qui avait appartenu à Regnier, seigneur de Schoonvorst, leur père défunt, et qui avait été déposé dans la trésorerie de la collégiale de Saint-Servais à Maastricht (Tricht) par Jean van Schönau (Scoinhouwen), chanoine de ce chapitre. 6 décembre 1378.  
1378-1378 Original sur parchemin auquel appendent, sur doubles queues, trois sceaux en cire verte. 1. Sceau de Renaud, seigneur de Schoonvorst. Un écu à neuf (3,3,2,1) tourteaux; le dit écu penché et timbré d'un casque, cimé d'un chapeau pyramidal soutenant une queue
- 5407** Gegeuen tot Bruessele seuendage in december jnt jaer Ons Heren M CCC tseuentich ende achte. Arnould, seigneur de Stein (Steyn) (165), déclare que le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) lui a avancé lui moitié de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subsi à Bâsweiler (Baestwilre) : indemnité qui avait été fixée à 6,620 moutons, et sur laquelle une première moitié lui avait été payée en trois versements, d'un sixième chacun, successivement à Bruxelles, à Louvain et à Bruxelles. Il donne procuration à Regnier Holland, ou au porteur des présentessssssss lettres, pour tocher au profit du duc les trois derniers sixièmement non encore liquidés par les receveurs de l'aide en Brabant. Bruxelles, 7 décembre 1378.  
1378-1378 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple

queue. Un écu à sept (3,3,1) losanges, accolés et aboutés. Légende : + S' ARNOLDVS [sic] DOMINVS [sic] DE STEINNE.

**5408**

Gegeuen tot Bruessele elf dage in december jnt jaer Ons Heren M CCC tseuentich ende achte. Guillaume de Libressart (Libesard), son frère, Henri de Libressart, et Goffard de Saint-Pol (166), font savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bonhême) leur a avancé ce qui leur restait dû sur les indemnités à eux allouées du chef de pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) : indemnités qui se montaient à 184 moutons pour les deux frères et à 25 moutons pour Goffard, et sur lesquelles un acompte proportionnel d'un sixième avait été payé à chacun d'eux en la ville de Bruxelles. Ils déclarent autoriser Regnier Holland, ou le porteur des présentes lettres, à touche au profit du duc les cinq sixièmes de leurs respectives indemnités non encore liquidés par le receveurs de l'aide en Brabant. Guillaume de Libressart seul appendit son scel au présent acte. Bruxelles, 11 décembre 1378.

1378-1378 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois merlettes rangées en fasce au-dessus d'un écusson plain, posé en coueru. Légende: S' WILLAM DE LIBI(ER)SART.

**5409**

Gegeuen te Bruessele vierthien dage in december jnt iaer Ons Heren, durent driehondert acht ende tseuentich. Adolphe de la Mark, comte de Clèves, déclare que Wenceslas de Bohême et Jeanne, duc et duchesse de Luxembourg et de Brabant, se sont engagés à lui payer 3,666 2/3 moutons : somme moynnant laquelle il se reconnaît entièrement payé de tous arrérages de la rente qu'il tient d'eux en fief, du terme de cette rente qui écherra le 25 décembre prochain, et de tous frais et dommages qu'il a supportés à raison des dites arrérages. Bruxelles, 14 décembre 1378.

1378-1378 Original sur parchemin. Sceau en cire rouge pendant sur double queue. Un écu à un écusson en coeur, et l'escarboucle brochante sur le tout; le dit écu penché et timbré d'un casque, posé de face, garni d'un volet, et recouvert d'une peau de rencontre de b

**5410**

Esript a chassenay le XIIIle jour de decembre (lan LXXVIII) (167). Lettre adressée au duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) par sa mère (Béatrix de Bourbon, reine-douairière de Bohême). Elle lui dépeint le triste étatt de sa situation financière, et le prie de lui venir et aide en payant promptement ce qu'il lui doit d'arréages, etc. Chassenay, 14 décembre (13)78.

Lettres originales sur papier. Un fragment de sceau plaqué en cire rouge se voit encore au dos. C'est le même sceau que celui décrit sous le n° 5216.

**5411**

Jn jair Ons Heren du men screyf durent driehondert ende LXXVIII crastino Lucie virginis. Regnier van Binsfeld (Binsuelt), chevalier, déclare avoir reçu

de Tilman, receveur de Rolduc (an Royde), pour l'an fini le 11 novembre dernier, le paiement de la rente de 10 florins d'or qu'il tient en fief du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), à charge du tonlieu de Rolduc (Royde). 14 décembre 1378.

1378-1378                      Quittance originale sur parchemin. Sceau arraché.

**5412**

Gegeuen tot Bruessele vijftien dage in december jnt jaer Ons Heren M CCC acht ende tseuentich. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant en de Limbourg, marquis du Saint-Empire, et la duchesses et marquise Jeanne, sa femme, se reconnaissent redevables envers leur cousin Adolphe (de la Mark), comte de Clèves, d'une somme de 300 francs de France, qu'ils promment de lui payer avant le 6 janvier prochain. Bruxelles, 15 décembre 1378. Au bas est écrit : Per dominos ducent et ducissam; W. Bont.

1378-1378      Original sur parchemin auquel appendent, sur doubles queues, deux sceaux en cire jaune. Mêmes exemplaires que ceux décrits sous le n° 4669.

**5413**

Gegeuen tot Bruessele vijftien dage in december jnt jaer Ons Heren M CCC tseuentich ende achte. Jean van Proteghem (Prenteghem) (168) fait savoir le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) lui a avancé les deux tiers de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) : indemnité qui se montait à 158 moutons, et sur laquelle un premier tiers lui avait été payé en deux versements, d'un sixième chacun, successivement à Bruxelles et à Louvain. Il déclare autoriser Regnier Holland, ou le porteur des présentes lettres, à toucher au profit du duc les quatres derniers sixièmes non encore liquidés par les receveurs de l'aide en Brabant. Bruxelles, 15 décembre 1378.

1378-1378      Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à un lion, ayant l'épaule chargée d'un maillet. Légende : [S] JAN VAN PROTEGHEM.

**5414**

Ghegeuen te Bruessele sestien daghe in decembre jnt jair Ons Heren M CCC achtenseuentich. Thierrri van Limburg (Lymbourch), fils de feu Jean, vassal du comte de Berg, déclare que le receveur de Brabant, Regnier Holland, lui a payé de la part de la duchesse de Brabant (Jeanne) un acompte de 200 florins sur une somme de 400 florins : moutoant des arréges de la rente qu'il tient en fief de la dite duchesse. Bruxelles, 16 décembre 1378.

1378-1378      Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à un lion, couronné et à la queue fourchée et passée en sautoir, ayant l'épaule chargée (d'une fleur de lis au pied coupé?). Légende : ... LVM THEDERICI DE LYMBORGH.

**5415**

Donnees a Brouxelle le Xxe jour de decembre, lan de grace mil CCC

soissante disewijt. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, reconnaît avoir reçu de son varlet et châtelain d'Aymeries, Jean de Raing (Reing), 495 francs de France, somme provenant de son hommage de France. Au bas est écrit : Per dominum ducem personaliter presente Nicolao Chauere (=Ciavre) qui dictam pecunie summam recepit ad opus domini; Jo. Spiker. Bruxelles, 20 décembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau de Wenceslas, en cire jaune, pendant sur simple queue. Même exemplaire que celui décrit sous le n° 1669.

**5416**

Donnees a Brouxelle le Xxe jour de decembre lan de grace mil CCC soissante disewijt. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, déclare que son varlet et châtelain d'Amyeries, Jean de Raing (Reing), lui a remis 232 francs de Francs de France : somme à valoir sur ce qui lui est dû comme vassal du roi de France. A la suite se trouve écrit : Per dominum ducem personaliter, presente Nicolao Chauere (=Ciavre), qui dictam pecuniarum (summam) ad opus domini recepit; Jo Spiker. Bruxelles, 20 décembre 1378.

1378-1378 Original sur parchemin. Sceau en cire Jaune pendant sur simple queue. Ce sceau du duc est décrit sous le n° 4669.

**5417**

Gegeuen te Bruessele XX dage in decembre jnt jair Ons Heren M CC acht ende tseuentich. Thierrri de Monement (169) (van Moementen), chevalier, donne quittance au duc de Luxembourg et de Brabant ( Wenceslas de Bohême) de tout ce qu'il pouvait lui réclamer jusqu'à ce jour, tant à raison d'arrérages de la rente qu'il tient de lui en fief, que de toutes autres choses. Bruxelles, 20 décembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce, accompagnée en chef de trois besants ou tourteaux. Légende : S' THEODER.. E M(O)NEMENT.

**5418**

Gegeuen int jaer Ons Heren dusentt drie hondert acht en zeuentich vp sent Thomaesdach. Gilbert van Schimper (Gyse van Cymper) (170) reconnaît avoir reçu, pour l'an échu, le paiement de la rente de 4 marcs qu'il tient en fief du duc de Brabant (Wenceslas de Bohême), à charge du pays du Rolduc (Rode). 21 décembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu au lion couronné (à queue simple). Légende : +S' G S VAN (CH)INPE(r).

**5419**

Int Jaer LXXVIII feria quarta post Thome apostoli. Louis van Borssel reconnaît avoir reçu du maréchal ((de l'armée du duc Wenceslas de Bohême) 22 "peters" d'or, en indemnité des dommages subis par lui à Bäsweiler

(Baswildre). 22 décembre (13)78.

Quittance originale usr parchemin. Sceau arraché.

**5420**

Jn den jare dusent driehondert negen ind sieuentzich. Jean Masschereel, seigneur de Wynandsrade (Rode), déclare qu'en paiement de la rente de 100 florins d'or par an qu'il tient en fief du duc de Brabant (Wencesls de Bohême), à charge de la recette de Limbourg, Arnould, le commis du receveur en cette ville (Arnolt schriuer zu Lymborch), lui a livré une suffisante quantité d'avoine des greniers du duc au dit Limbourg. 25 décembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu échiqueté de dix-huit points, et muni d'une bordure simple. Légende : JOHANNIS DCI MASCHR' DNI DE RA.. .

**5421**

Gegeuen int jaer Ons Heren dusent driehondert acht ende tseuentich opten XXVIten daechs van december. Jean van Duckerrodt (?) (Drongherode) (171) déclare que Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, l'a indemnisé de tous frais et dommages qui lui, son varlet et ses aidants ont subis à son service dans la guerre contre le seigneur de Heinsberg (Hijnsberge, Hensbergen), alors qu'ils se trouvaient sur la Rure entre Wassenberg et Heinsberg. 26 décembre 1378.

1378-1378 Quittance originale sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à trois (2,1) têtes de lion, couronnées et vues de fasce. Légende : S' JOHAN VAN DNGHERADE [sic].

**5422**

Gegeuen tot Bruessele seuenentwintich dage in december jnt jaer Ons Heren M CCC tseuentich ende achte. Robert Berlers (172) fait savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant (Wenceslas de Bohême) lui a avancé la seconde moitié de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) : indemnité qui se montait à 192 moutons, et sur laquelle la première moitié lui avait été payée en trois acomptes, d'un sixième chacun, successivement à Bruxelles, à Louvain et à Bruwelles. Il déclare donner procuration à Regnier Holland, ou au porteur des présentes lettres, pour toucher au profit du duc les trois derniers sixièmes non encore liquidés par les receveurs de l'aide en Brabant. Bruxelles, 27 décembre 1378.

1378-1378 Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à une fasce et un filet brochant. Légende +S' ROBBRECHT BERLER'.

**5423**

Gegeuen tot bruessele seuententwintich dage in december jnt jaer Ons Heren M CCC tseuentich ende achte. Jean Sanders (173) fait savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant (Wencelas de Bohême) lui a avancé le reste de l'indemnité à lui due pour pertes et dommages subis à Bäsweiler (Baestwilre) : indemnité qui se montait à 996 moutons, et sur laquelle trois acomptes, d'un sixième chacun, lui avaient été payés successivement à

Bruxelles, à Louvain et à Bruxelles. Il déclare autoriser Regnier Holland, ou le porteur de présentes lettres, à toucher au profit du duc les trois derniers sixièmes non encore liquidés par les receveurs de l'aide en Brabant.

Bruxelles, 27 décembre 1378.

1378- Original sur parchemin. Sceau en cire verte pendant sur simple queue. Un écu à lion, et un lambel brochant à hauteur de l'épaule du lion. Légende : S' JAN SCANDERS.

**5424**

Donnees a Bruxelles le XXVII jour de decembre. Le duc de Luxembourg et de Brabant (Wencelas de Bohême) ordonne à son varlet et châtelain d'Aymeries (de Emmeries), Jean de Raing, de faire payer une somme de 2,500 francs au seigneur de Grancey. Bruxelles, 27 décembre (1378?).

Mandement original sur papier. Le sceau du duc, en cire jaune et plaqué au dos, est tombé.

**5425**

Lettre du seigneur de Grancey au duc de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg [Wenceslas de Bohême]. Il s'offre à lui amener une bonne rotte de gens d'armes pour l'aider dans sa guerre contre l'évêché de Liège; le prie de croire ce que lui dira de sa part Willecot; et insiste pour qu'il donne promptement suite à demande d'argent de sa [femme], reine (donairière de Bohême), sa mère de lui duc.

Original sur papier . Fragment de sceau plaqué en cire rouge ou dos. Même exemplaire que celui décrit sous le n°5147/